

N° 2020-16

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2020

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

DELIBERE:

Article 1: Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2020 joint à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2020 Présentiel et Audio/Visio conférence

Membres participants:

Présidente.

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

Représentants de l'État :

- M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;
- M. Emmanuel de LANVERSIN, directeur adjoint de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;
- M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;
- M. François MOREAU, délégué ministériel en charge du numérique, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;

Mme Isabelle MELLIER, adjointe à la sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, suppléante ;

- M. le colonel Bruno CHABLE, chef du bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie du Commandement pour les opérations interarmées (CPOIA), ministère des armées, titulaire ;
- M. Didier MARQUER, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, suppléant ;
- M. Pascal LEFEVRE, chef du bureau du logement, de la ville et des territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

Mme Sylviane ORTIZ, cheffe du bureau GF3A, direction générale des finances publiques, ministère de l'action et des comptes publics, suppléante.

Représentants de la filière forestière :

Personnalités qualifiées :

Mme Florence CROCHETON, première adjointe au maire de Saint-Mandé;

Représentants du personnel :

Mme Francine LEMONNIER, titulaire (CFDT);

Mme Stéphanie DELPLANQUE, titulaire (CFDT);

M. Timothée ROYER (CFDT);

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT);

M. Matthieu LE MASSON titulaire (CGT);

M. Olivier DELBEKE, titulaire (CGT) à partir de 09h42 (point 2 de l'ordre du jour).

Membres titulaires absents excusés :

- M. Arnaud DUNAND, adjoint au sous-directeur gestion des aides de la PAC, ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, titulaire;



M. Martin CHASLUS, chef du bureau d'analyse et de gestion des risques, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'intérieur donne pouvoir à Mme la Présidente;

M. Jean-François DALBIN;

M. Antoine de PONTON D'AMECOURT, Président de Fransylva-Forestiers Privés de France, Président du Centre National de la Propriété Forestière ;

M. Michel DRUILHE, Président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt;

Mme Pascale FAVÉ, titulaire (CFDT);

Participent avec voix consultative:

M. François RAYMOND, contrôleur budgétaire de l'IGN;

M. Daniel BURSAUX, directeur général de l'IGN;

M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN.

Participent également à la séance sans voix délibérative :

Mme Odile OUSSET, responsable du métier environnement géophysique en charge des domaines relatifs à la géographie, l'hydrographie, l'océanographie et la météorologie, ministère des armées;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, sous-direction GF-3, ministère de l'action et des comptes publics ; Mme Anne SAMICA, suppléante (CGT) ;

M. Sylvain LATARGET, directeur général adjoint de l'IGN;

M. Emmanuel ROUSSELOT, secrétaire général de l'IGN;

M. Patrick LEBOEUF, secrétaire général adjoint de l'IGN;

Mme Anne HARLÉ, directrice des ressources humaines de l'IGN;

Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN;

M. Philippe GERBE, directeur des opérations et des territoires de l'IGN;

M. Claude PENICAND, directeur adjoint délégué à la stratégie de la direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;

Mme Nathalie ELTCHANINOFF, directrice adjointe opérationnelle de la direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN;

Mme Blandine MARCHAND, directrice des sciences et technologies de l'information de l'IGN ;

Mme Sylvia TARASSENKO, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion ;

M. Emmanuel LACROIX, chef du service de l'immobilier et de la logistique ;

Mme Catherine DESTANDAU, chef du service des achats et des marchés.

Présents et représentés : 17 jusqu'à 9h42 et 18 avec l'arrivée de M. Olivier DELBEKE

Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9h

La Présidente introduit le conseil d'administration en rappelant que celui-ci est le dernier de la mandature et le dernier aussi pour certains dirigeants de l'IGN. Elle remercie tous les administrateurs pour la qualité de leur travail et félicite tous les membres pour l'attention et l'implication qu'ils ont montrées dans les dossiers et les débats. Elle remercie ensuite Daniel BURSAUX qui a dirigé avec humanité, implication et grande technicité l'établissement et Emmanuel ROUSSELOT pour la très grande qualité des documents budgétaires et comptables transmis au conseil d'administration qui, en toute transparence et loyauté, ont permis à celui-ci de prendre ses décisions. Elle note que l'institut fête ce jour exactement ses 80 ans et indique que cette épopée de huit décennies fait l'objet d'un numéro Hors-Série de la revue « l'éléphant ».

Mme Francine LEMONNIER lit une déclaration liminaire de la CFDT (cf. annexe 1).

12

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 avril 2020 (délibération

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour: 17

Abstention: 0

Contre: 0

2. Approbation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 (délibération n°8)

M. Claude PENICAND présente les grandes lignes du contrat d'objectifs et de performances (COP) établies au cours de l'année 2019 en lien avec les ministères de tutelle pour la période 2020-2024 et rappelle que ce document a déjà été évoqué plusieurs fois au conseil d'administration. Il indique qu'au comité technique (CT) du 25 février 2020, ce projet a recueilli un avis unanimement défavorable des représentants du personnel. Ceux-ci s'inquiétant des incertitudes pesant sur les ressources humaines et budgétaires dont disposera l'institut pour mener à bien les missions décrites. Conformément aux orientations fixées par l'État, ce nouveau COP engage une évolution des activités traditionnelles de l'IGN consacrées à l'entretien et à la diffusion de données génériques. Il propose de produire des données adaptées à l'appui de politiques publiques, d'animer l'écosystème d'acteurs publics de l'information géolocalisée en valorisant les démarches d'entretien collaboratif de données souveraines, de maintenir des activités d'enseignement, de recherche et d'expertise de l'institut pour mieux répondre aux enjeux de transformation des politiques publiques et de la société et d'adapter les métiers, les compétences et les méthodes de travail de l'établissement au travers une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Ce projet de COP devait être soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de sa séance du 13 mars 2020. Les risques sanitaires liés à la pandémie de Covid-19 ont conduit à annuler cette séance et le point relatif au COP est ainsi reporté à aujourd'hui.

Ce projet de COP est un repère important définissant la direction dans laquelle l'État souhaite que l'IGN se dirige et confirme la vision des objectifs partagée par les ministères de tutelle. Il est un facteur de sécurisation important pour l'IGN même si de nouvelles difficultés pourraient induire de nécessaires ajustements de priorités ou des décalages dans l'atteinte de certains objectifs.

M. Benjamin BRIANT, pour la CGT, lit une déclaration (cf. annexe 2).

La présidente souhaite que les représentants des tutelles apportent aux membres du conseil d'administration des éléments d'informations sur le niveau de l'engagement de l'Etat.

- M. Thierry COURTINE confirme cet engagement et rappelle qu'un COP n'a pas à aborder le sujet des moyens. Il assure que la tutelle accompagnera l'IGN dans cette nouvelle dynamique en portant une attention particulière aux moyens accordés à l'établissement pour tenir ses objectifs. Il rappelle l'importance de l'exercice réalisé avec l'ensemble des acteurs pour préparer ce COP et ainsi définir les grandes orientations du contrat comme l'appui à la politique publique, l'activité de recherche ou la Géoplateforme. Il est confiant dans l'avenir de l'institut.
- M. Daniel BURSAUX revient sur la déclaration de la CGT pour indiquer que l'IGN a, comme il l'avait annoncé, bien signé de grands contrats pour renforcer ses ressources. Le premier de ces contrats est le registre parcellaire graphique (RPG) qui, contrairement à ce qui a été dit, est bénéficiaire d'après la comptabilité analytique de l'établissement et porte de prometteuses perspectives avec la réfection des contours d'îlots. D'autres contrats avec des collectivités sont en cours pour la réalisation d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS). Sur le sujet du LIDAR, la direction générale de la prévention des

risques (DGPR) a déjà fait confiance à l'IGN pour des travaux LIDAR dans le Sud de la France avec des perspectives de poursuite de ces travaux grâce à des financements mutualisés. Pour finir, l'institut travaille avec la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) pour le véhicule autonome avec un soutien de la région Île-de-France. Tous ces projets témoignent que l'IGN est bien dans la ligne des objectifs fixés et reconnait un sujet de préoccupation, avec le Géoportail et la Géoplateforme, qui sera évoqué à un autre point du conseil d'administration.

Mme Isabelle MELLIER confirme que le ministère de l'agriculture a de fortes attentes par rapport aux travaux de l'IGN définis dans le COP que ce soit en appui à la politique agricole commune (PAC) ou à la politique forestière.

M. Pascal LEFEVRE indique que la tutelle financière porte une attention toute particulière à la situation de l'IGN et entend les inquiétudes exprimées par les représentants des personnels. Cependant, il confirme que le COP est là pour définir les objectifs et les grandes orientations de l'établissement et pour donner de la visibilité à l'IGN pour les cinq années à venir. En ce sens il approuve le document.

M. le colonel Bruno CHABLE exprime la satisfaction du ministère des armées (MINARM) sur ce COP d'abord pour la formulation claire du soutien apporté par l'institut au MINARM et ensuite pour la préservation des savoir-faire comme la normalisation. Il souhaite souligner la qualité du travail réalisé reconnu au niveau international et transmettra, à ce titre, un message électronique reçu d'un « chairman » d'un groupe de normalisation soulignant cette qualité de travail. Il témoigne qu'au conseil d'administration du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), le directeur général du SHOM a cité le COP de l'IGN en exemple pour sa lisibilité et sa visibilité.

La présidente confirme que la qualité du travail de l'IGN est souvent reconnue au niveau international et rappelle que le président de la société internationale de géodésie (IAG), M. Zuheir ALTAMIMI, est issu des rangs de l'IGN. Elle souligne ensuite, que néanmoins, les dirigeants de l'établissement et les représentants des tutelles doivent entendre ce qui a été exprimé par les représentants du personnel. En faisant le lien avec les 80 ans, ces préoccupations montrent à quel point ce contrat ne doit pas faire perdre son identité à l'IGN et conserver ses missions fondatrices, c'est-à-dire la description à un très haut niveau de précision du territoire de la France. Elle indique qu'il faut voir dans ces contrats passés entre les établissements publics et leurs tutelles, des outils d'accompagnement qui donnent de la visibilité pour les années à venir mais pas des outils qui auraient vocation à remplacer les décrets qui définissent les missions d'un établissement.

Mme Francine LEMONNIER confirme le vote contre de la CFDT conformément à sa déclaration liminaire.

M. Benjamin BRIANT revient sur la déclaration du directeur général et souhaite avoir connaissance de l'état financier du contrat RPG confirmant son aspect bénéficiaire. Il confirme également le vote contre de la CGT sur ce COP.

La délibération n°8 est adoptée à la majorité comme suit :

Pour: 12 Abstention: 0 Contre: 6

3. Approbation du schéma directeur de la recherche et des technologies (SDRT) 2020 (délibération n°9)

#

M. Frank FUCHS présente le schéma directeur de la recherche et des technologies (SDRT) de l'IGN réalisé collectivement par l'ENSG. Face à une société en pleine mutation technologique avec notamment l'apparition de l'intelligence artificielle (IA) et de l'apprentissage profond, le SDRT doit servir de guide pour identifier les technologies dont l'IGN devra se doter, à moyen et long terme, pour répondre aux besoins de la société et à ses nouveaux défis. Il rappelle, qu'en 2019, l'établissement s'est doté d'un service innovation, maturation et valorisation (SIMV) qui travaille avec ses effectifs propres, mais aussi avec des équipiers détachés d'autres services pour une durée temporaire, qui permet à l'institut de mobiliser davantage de compétences pour répondre à ses

Le SDRT est composé de deux chapitres. Le premier sur l'évolution des missions de l'IGN et ses conséquences en termes de recherche, d'innovation et de technologies. Le second sur les neuf domaines d'applications permettant d'expliciter les cibles technologiques visées.

Ces neuf chapitres sont regroupés en quatre blocs au niveau desquels sont présentés les grands enjeux, le positionnement de l'IGN, et les objectifs applicatifs à courts termes.

Le premier bloc regroupe les référentiels géodésiques où l'IGN joue un rôle de prescripteur national et international, la localisation où l'établissement se positionne en un organisme de conseil, de qualification et de certification et la métrologie de la déformation où l'institut est un acteur innovant. Le deuxième bloc est la forêt où l'IGN est le garant de la connaissance statistique de la forêt nationale avec un objectif de développement d'un inventaire multi-source adapté au niveau local.

Le troisième bloc regroupe la géovisualisation (où l'établissement se positionne en expert) et la simulation en créant des outils d'accompagnement et d'aide à la décision de la politique publique. Pour étendre à l'ensemble de la sphère publique son savoir-faire en optimisation de la production de données géographiques, l'IGN devra offrir des services d'animation des communautés et de qualification les données produites par d'autres.

Le dernier bloc comprend les domaines de la 3D et des villes ou l'institut devra fournir un certain nombre d'outillages qui permettront d'aller vers toujours plus de précision et le véhicule autonome en appui à la stratégie nationale de certification et d'homologation des nouvelles technologies.

Le SDRT a reçu un avis favorable du Conseil scientifique et technique de l'IGN (CST) le 9 décembre 2019 et a été présenté à la commission de la stratégie du conseil d'administration du 4 février 2020.

Mme Anne SAMICA, pour la CGT, estime que le SDRT s'inscrit trop dans le court et moyen terme du COP et pas assez sur le long terme. Ainsi, il devrait être donné aux chercheurs plus de liberté quant à leurs choix d'axe de recherche pour favoriser l'émergence de nouveaux concepts utiles à l'intérêt général. Elle pose la question des moyens qui seront donnés à la recherche pour lancer les développements de tous ces axes et ainsi réussir leur industrialisation. Elle note avec satisfaction les collaborations proposées avec d'autres instituts de recherche même si la question des financements et des effectifs demeure entière.

Mme Francine LEMONNIER, pour la CFDT, note que la reconnaissance technologique de l'IGN est due, en grande partie, à sa capacité à évoluer grâce à son activité de recherche et de développement. Pour cette raison, la CFDT votera pour le SDRT 2020.

M. Didier MARQUER, pour le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), pointe l'importance pour l'IGN de disposer d'un SDRT et félicite l'établissement pour l'éclairage donné sur l'appui aux politiques publiques des actions présentées. Il souligne l'importance de la recherche à l'IGN et se félicite des nombreuses collaborations avec d'autres organismes de recherche comme l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le Centre national d'études spatiales (CNES) qui maintiennent l'IGN dans une recherche d'excellence.

M. Frank FUCHS précise que, si le SDRT cadre bien la recherche, il laisse une grande autonomie aux chercheurs et indique que sur certains sujets, comme la simulation, il sort très largement du COP. Sur

le sujet des moyens, il répond que l'interconnexion des infrastructures de recherche permet de bénéficier de moyens extérieurs qui permettent de mieux répondre à l'appui aux politiques publiques et que la recherche à l'IGN a plutôt été épargnée par rapport à d'autres directions. Il croit en une recherche développée sur des projets collaboratifs avec des financements croisés.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour: 18 Abstention: 0 Contre: 0

4. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 (délibération n°10)

M. Emmanuel ROUSSELOT présente ce premier budget rectificatif de la gestion 2020 qui tient compte des impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 et qui prévoit une dégradation du solde budgétaire de 1,8 M€ (passage de -1,4 M€ à -3,2 M€) et du résultat net de 2,8 M€ (passage de -0,8 M€ à -3,6 M€). Ce résultat provient principalement d'une baisse des recettes de 4,3 M€ (baisse de la subvention pour charges de service public (SCSP) de 0,8 M€, des autres subventions de 0,5 M€ et du chiffre d'affaires de 3 M€). A noter une reprise assez forte du marché grand-public qui pourrait atténuer les pertes estimées et la stabilité des grands projets expliquée par des échéanciers de paiement non directement liés à la production.

En parallèle, l'établissement cherche à compenser ces pertes de recettes par des économies de 2,5 M€ sur l'ensemble des enveloppes de dépenses.

Concernant les emplois, le schéma d'emplois prévoyait -39 ETP pour un plafond d'emplois de 1 433 ETPT; toutefois, compte tenu de l'exécuté 2019, l'établissement a été autorisé à exécuter ses emplois au niveau du plafond ce qui correspond à une diminution effective des emplois de 29 ETP. Deux précisions sont ajoutées sur les emplois : la crise a eu un effet à la fois sur les départs mais aussi sur les arrivées et les deux mouvements s'équilibrent; en outre, l'établissement va avoir recours à des renforts de contractuels notamment pour rattraper les retards de travaux pour l'inventaire forestier et possiblement pour répondre à de nouvelles demandes de travaux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) au titre du registre parcellaire graphique (RPG).

L'enveloppe des dépenses de personnel est revue à la baisse de 0,5 M€ (111,1 M€ pour 111,6 M€ au BI). Les dépenses de fonctionnement sont stables en autorisations d'engagement (AE) et en baisse de 1 M€ en crédits de paiement (CP). Quant aux dépenses d'investissement, elles sont également en baisse de 2 M€ en AE et de 1 M€ en CP du fait du retard lié à certains projets et du cadencement des dépenses associées au Géoportail et à la Géoplateforme.

Au global, le fonds de roulement devrait s'établir à 14,4 M€ (non dégradé par rapport au BI) et un niveau de trésorerie à 10,9 M€ (ne représentant plus que 26 jours de fonctionnement).

- M. Frédéric DEVAUX apporte une précision sur la différence entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale concernant le RPG. En effet, la recette attendue pour le RPG est de 9,6 M€ dans le BR2 alors qu'en comptabilité générale, il n'y a que 6 M€ de prévus. Cela s'explique par le rattrapage opéré en 2020 par le MAA et le décalage entre les encaissements et les décaissements.
- M. François RAYMOND remercie le secrétaire général pour sa présentation très utile aux administrateurs et note encore à ce stade des incertitudes sur les recettes et les dépenses. Il prend acte de la dégradation des équilibres financiers et suivra avec attention leurs évolutions.
- M. Pascal LEFEVRE est satisfait de ce premier point et constate que la crise a impacté négativement l'IGN, comme beaucoup d'autres établissements. Il salue les efforts de l'institut pour permettre de limiter la dégradation du solde budgétaire et, la période de crise n'étant pas finie, il conclut en indiquant que ce ne sera qu'à la fin de l'année qu'un bilan complet pourra être fait.

Mme Isabelle MELLIER souligne la réactivité des équipes de l'IGN qui a permis de limiter l'impact de la crise sur les travaux liées à la politique agricole commune (PAC) et ceux liés à la forêt.

- M. Timothée ROYER souligne que malgré la diminution des dépenses de personnel, de fonctionnement et de sous-traitance, le solde budgétaire continue de se creuser et pour cette raison, la CFDT votera contre ce budget rectificatif.
- M. Matthieu LE MASSON constate que ce budget rectificatif acte un déficit de plus en plus important et s'en inquiète. Il pointe la baisse de SCSP (pourtant antérieure à la crise sanitaire) qu'il juge « révélatrice » du fameux « engagement de l'Etat » vis-à-vis de l'IGN. La CGT votera ainsi contre ce budget rectificatif.

La délibération n°10 est adoptée à la majorité comme suit :

Pour: 12 Abstention: 0 Contre: 6

La présidente remercie les équipes pour la qualité du travail réalisé dans des conditions difficiles et souhaite que la baisse du budget d'investissement reste circonstancielle. Elle sollicite, à ce sujet, un engagement très attentif des tutelles pour que l'IGN puisse retrouver dans les années à venir le niveau d'investissement initialement prévu indispensable à la transformation de l'établissement.

- 5. Attribution de l'accord-cadre relatif à l'acquisition aéroportée et au post-traitement de données image et lidar (délibération n°11)
- M. Philippe GERBE présente cet accord-cadre dont le but est de compléter les moyens de l'IGN en acquisition aéroportée et en post-traitement de données image et lidar pour produire trois types d'informations : des images aériennes de résolution comprise entre 5 et 50 cm, des nuages de points lidar et comme produits dérivés (modèles numériques de surface (MNS), modèles numérique de terrain (MNT) et ortho-images). Cet accord-cadre est justifié par des demandes de travaux importants et fluctuants de résolutions très fines (images à 5 cm pour alimenter le plan corps de rue simplifié (PCRS) ou levés lidar d'une densité de 10 à 20 points par m²) pour répondre aux besoins de certaines politiques publiques. Les moyens propres de l'IGN, tant pour les acquisitions que pour les traitements, ne permettent pas de répondre intégralement et dans des délais raisonnables à ces besoins. Il est donc apparu opportun de faire réaliser une partie de la production par sous-traitance. L'IGN a reçu 9 offres dont 2 étaient incomplètes. 7 offres ont été analysées réunissant tous les grands acteurs du marché. 4 groupements ont ainsi pu être retenus : GEOFIT EXPERT/GEOFLY, SINTEGRA/BLUESKY/PIXAIR, AVINEON/APEI et EUROSENSE/SFS.
- M. Benjamin BRIANT estime que, si cet accord-cadre répond bien aux besoins en sous-traitance de l'établissement (notamment en termes d'accroissement de moyens de production et en recherche de nouvelle compétence), il s'interroge sur la capacité de l'IGN de continuer à faire sa part de travaux sur ce secteur d'activités. Si tel n'était pas le cas, il y verrait un risque de perte de maîtrise de production, notamment en termes de qualification de donnée. En outre, il attire l'attention du conseil d'administration sur les investissements à réaliser au service de l'imagerie aérienne (SIA).

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission des marchés du 19 juin 2020.

M. le colonel Bruno CHABLE estime que cet accord-cadre donnera à l'IGN l'opportunité de répondre à de nouveaux besoins et confirme l'importance de la qualification de la donnée, produite par d'autres, par l'établissement.

130

- M. Philippe GERBE confirme qu'il s'agit bien de compléter les capacités de l'IGN et non de les remplacer. D'ailleurs l'IGN a toutes les compétences pour produire ce qui fait l'objet de cet accordcadre. Il s'agit donc de se donner la possibilité d'accroître nos moyens de production pour faire face à des pics de charges très conséquents. D'autre part, il rappelle que l'IGN continue d'investir en capacité de stockage et dans de nouvelles caméras.
- M. Daniel BURSAUX en profite pour évoquer la situation de l'atelier de maintenance aéronautique de Beauvais où l'IGN s'est mis en position de demander un nouvel agrément. Une visite de l'organisme de certification devait avoir lieu en avril 2020 et a été repoussé à la fin du mois de juin 2020. L'avis de cet audit sera connu vers la fin du mois de juillet 2020. Il remercie les agents concernés pour leur investissement et est confiant sur le résultat obtenu grâce aux actions engagées et malgré les points de vigilance qui demeurent.

La délibération n°11 est adoptée à la majorité comme suit :

Pour: 16 Abstention: 1 Contre: 0

Ne prend pas part au vote : 1 (P. Soulé)

- 6. Attribution du marché de nettoyage des locaux de Saint-Mandé, Ramonville-Saint-Agne et Villefranche-sur-Cher (délibération n°12)
- M. Emmanuel LACROIX présente le marché de nettoyage composé de 3 lots géographiques (Saint-Mandé, Villefranche-sur-cher et Ramonville-Saint-Agne). Pour chaque lot, il comprend des prestations forfaitaires et des prestations à bons de commande. Les offres ont été analysées sur la base de critères comprenant la qualité de l'organisation et des moyens proposés (70%) et des critères financiers (30 %). 47 dossiers ont été retirés et 28 plis ont été reçus à la date limite de réception des offres. Au final, 16 offres ont été retenues pour le lot 1, 9 offres pour le lot 2 et 2 offres pour le lot 3.

Pour le lot 1, sur Saint-Mandé, le montant des forfaits annuels proposés se répartit entre 396 k€ HT et 704 k€ HT, avec une majorité d'offres entre 500 k€ HT et 600 k€ HT. La commission des marchés du 2 juin 2020 propose de retenir l'offre de la société Rénov'action pour un montant de 514 k€ HT annuel, ce qui est environ 55 k€ inférieurs à la moyenne des 16 offres analysées et représente, pour l'établissement, une économie annuelle de 94 k€ HT par rapport au prestataire actuel.

Pour le lot 2, sur Villefranche-sur-Cher, le montant des forfaits annuels proposés se répartit entre 28 k€ HT et 44 k€ HT, avec une majorité d'offres entre 37 k€ HT et 40 k€ HT. La commission des marchés propose de retenir l'offre de la société Arcade pour un montant de 38 k€ HT annuel, ce qui représente un montant quasi équivalent au marché actuel.

Pour le lot 3, sur Ramonville-Saint-Agne, le montant des forfaits annuels proposés sont quasi équivalents à 32 k€ HT annuel et sont identiques au marché en cours. La commission des marchés propose de retenir l'offre de la société Arcade.

M. Olivier DELBEKE note que le candidat retenu a présenté une offre de 94 k€ inférieure au montant actuel et s'inquiète des conséquences en termes d'emplois, de salaires et d'évolution de carrière pour les agents de ménage concernés. Ainsi, la CGT exprime sa plus grande réserve quant à ce marché et à la méthode d'appels d'offre qui pousse les entreprises concourantes à des pratiques sociales que le syndicat n'approuve pas.

La présidente lui rappelle que le critère financier n'était pas le critère principal de ce marché et que l'IGN a été attentif à ne pas retenir une entreprise susceptible de faire du dumping social et environnemental.

JE

M. Patrick SOULÉ indique que, comme représentant du conseil d'administration à la commission des marchés, il a participé aux débats et a validé les propositions concernant ce marché et l'accord-cadre vu au point précédent. Il fait remarquer que pour ce marché de nettoyage sur Saint-Mandé, ce n'est pas le moins disant qui a été retenu et que c'est bien le critère technique qui a été prépondérant.

La présidente en profite pour remercier M. Patrick SOULÉ de sa participation active et très utile à la commission des marchés.

Mme Francine LEMONNIER estime pour la CFDT que le volet social a bien été pris en considération dans le choix proposé et en remercie l'administration. La CFDT votera pour.

La délibération n°12 est adoptée à la majorité comme suit :

Pour: 15 Abstention: 3 (CGT) Contre: 0

7. Définition des principes de tarification de l'offre grand public au 1er janvier 2021 (délibération n°13)

Mme Nathalie ELTCHANINOFF présente le point annuel de tarification de l'offre grand public pour le 1^{er} janvier 2021. Les principes restent inchangés et ont été approuvés par la commission de la politique de la tarification du 5 juin 2020. Parmi les critères, celui qui évolue le plus, est celui concernant le cycle de vie du produit et il est à noter l'attention particulière portée à l'équilibre entre les produits papier et leur version numérique.

Pour 2021, il est proposé une augmentation moyenne pondérée comprise entre 0,9 % et 1,3%, fourchette qui permet de conserver une marge de manœuvre dans l'année pour ajuster les tarifs IGN en fonction des autres acteurs du marché qui souvent ne publient leurs tarifs qu'à l'automne. Cette augmentation proche de l'inflation n'est pas portée uniformément sur tous les produits mais, préférentiellement, sur les produits les moins soumis à la concurrence, c'est-à-dire les cartes de randonnée qui passent de 13,20 € à 13,40 € et les cartes de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui augmentent de 22,90 € à 23,10 €. Les cartes routières, touristiques et étrangères restent, quant à elle, au même niveau de prix pour faire face au recul du marché (notamment sur le segment routier), à la concurrence et au besoin d'assoir la notoriété de titres nouveaux.

Concernant le produit « carte à la carte », le prix reste inchangé. Cependant, l'IGN s'engage dans une évolution de ses modalités de vente en ligne en confiant la logistique de l'opération à un prestataire extérieur. Ce transfert, quand il aura lieu, pourrait créer un différentiel entre les produits sortant du de l'entrepôt du futur prestataire et les produits à façon qui, eux, continueront à être fabriqués et expédiés par l'IGN. Comme il est important que le client, réalisant une commande mixte de ces deux types de produits, n'ait pas l'impression de payer deux fois les frais de port, le choix a été fait d'intégrer ceux-ci directement dans les tarifs en majorant le prix catalogue du produit « carte à la carte » de 3 € et celui de « poster à la carte » de 5 €.

M. François MOREAU précise que la commission de la politique de la tarification examine tous les ans ces propositions en comparant en année n, les résultats des décisions prises en année n-1, pour définir les propositions de tarification de l'année n+1. La crise Covid-19, cette année, est venue perturber cette analyse et la proposition de n'augmenter que les segments porteurs d'un montant proche de l'inflation a paru raisonnable aux membres de la commission.

- M. Benjamin BRIANT s'interroge sur la nécessité de présenter ce point au conseil d'administration puisque le seul principe à prendre en compte pour établir une tarification est la rentabilité et que celle-ci est au bien rendez-vous sur le marché grand-public.
- M. Emmanuel ROUSSELOT se réfère au décret de l'IGN qui donne, dans son article 9, pouvoir au conseil d'administration de délibérer sur la politique de tarification des produits et prestations de l'institut. Il n'est donc pas exclu de considérer que cette politique puisse être approuvée chaque année et l'augmentation des tarifs des produits grand-public fait bien partie de la politique de la tarification.
- M. Matthieu LE MASSON en convient mais fait remarquer que sur le marché professionnel ce sont bien les principes de tarification qui sont présentés au conseil d'administration et non le détail de tous les prix.

La présidente entend la remarque et n'est pas opposée à une réflexion sur le sujet mais se souvient aussi de discussions animées avec les représentants du personnels sur certaines augmentations proposées montrant ainsi leur grand intérêt pour ces sujets au sein du conseil d'administration.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour: 18

Abstention: 0

Contre: 0

- 8. Acceptation des dons dans le cadre de l'opération de mécénat pour la restauration du marégraphe de Marseille (délibération n°14)
- M. Emmanuel ROUSSELOT rappelle que le marégraphe est un ensemble composé à la fois d'un appareil d'enregistrement du niveau instantané de la mer et de bâtiments dont un, classé monument historique, abrite cet instrument. Le marégraphe de Marseille suscite un fort engouement du public et peut se visiter à certaines occasions, notamment à l'occasion des journées du patrimoine. Un diagnostic complet de l'ensemble immobilier a été réalisé et a recommandé une série de travaux nécessaires à la sauvegarde du site. Des financements sont disponibles : une souscription publique auprès de la Fondation du patrimoine, la mission patrimoine confiée à Stéphane Bern qui a retenu le marégraphe de Marseille parmi les projets pouvant bénéficier du soutien du loto du patrimoine, une subvention de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur et possiblement une subvention de la ville de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône.

Le conseil d'administration du 29 juin 2018 a autorisé le directeur général à accepter les dons affectés au titre du mécénat pour la restauration du marégraphe de Marseille opérés dans le cadre de la convention de souscription signée le 14 décembre 2017 entre l'IGN et la Fondation du patrimoine. La délibération proposée aujourd'hui permet de compléter la précédente en autorisant le directeur général à accepter tous dons à venir au titre du mécénat, au sens du code du patrimoine, ayant pour objet la restauration du marégraphe.

M. Timothée ROYER regrette que l'IGN n'ait pas les moyens d'entretenir son patrimoine et soit obligé d'avoir recours à des dons pour y palier. Pour cette raison, la CFDT s'abstiendra.

La délibération n°14 est adoptée à la majorité comme suit :

Pour: 15

Abstention: 3 (CFDT) Contre: 0

J.

9. Autorisation donnée au directeur général pour mettre en place le dispositif « forfait mobilités durables » (délibération n°15)

Mme Anne HARLÉ revient sur l'article 1 du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État. Le montant annuel de ce forfait est fixé à 200 € proratisé en fonction de la quotité de travail fourni par l'agent. Le forfait est versé dès lors qu'un agent utilise l'un ou l'autre des moyens de transports éligibles pour se déplacer pendant au moins 100 jours par an. Pour en bénéficier, l'agent doit produire une déclaration sur l'honneur et le versement est effectué l'année suivant le dépôt de la déclaration. Ce versement est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Ce décret abroge celui qui avait permis d'expérimenter la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo autorisée par les conseils d'administration de l'IGN du 24 février 2017 et du 29 juin 2018. En conséquence de quoi, la présente délibération abroge la délibération du 29 juin 2018. Pour information, à ce jour, 135 agents perçoivent l'indemnité kilométrique vélo pour une enveloppe de 27 k€ par an. Ceux-ci se trouvent très majoritairement à Saint-Mandé et Toulouse (100 sur 135).

M. Benjamin BRIANT regrette que le montant forfaitaire n'ait pas évolué alors que le prix des matériels a plutôt évolué à la hausse. Il rappelle qu'en comparaison le prix d'un Pass Navigo annuel lle-de-France est de 827,20 € dont 50% est une pris en charge par l'employeur. Une réelle mesure incitative aurait été de revaloriser nettement ce forfait mobilités durables. Il regrette également que ce dispositif ne s'inscrive pas dans le plan de déplacement d'entreprise (PDE) que l'IGN avait réalisé il y a quelques années.

La présidente confirme que le PDE de l'IGN n'a pas été actualisé et que c'est un chantier qu'il serait judicieux de réactiver.

Mme Anne SAMICA sensibilise, également, les membres du conseil sur la sécurité des agents puisqu'il lui semble avoir noté une recrudescence des accidents de trajets.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité des membres votants :

Pour: 18 Abstention: 0 Contre: 0

- 10. Point d'information relatif à l'évolution de la participation de l'IGN au capital d'IGN FI et à la modification du contrat de partenariat entre IGN et IGN FI
- M. Emmanuel ROUSSELOT rappelle rapidement l'historique d'IGN France International, la filiale d'export et d'expertise de l'IGN pour laquelle, après des années de résultats dégradés, avait d'abord été envisagée une cessation d'activités puis en 2015 une cession de 44% des parts à GEOFIT Group. La cession a été réalisée en septembre 2015 conduisant à une diminution des parts de l'IGN à 12% du capital. Un bilan de la cession d'IGN FI, qui comprenait des abandons de créances et des garanties d'actif et de passif, a été présenté au conseil d'administration du 15 mars 2019. Celui-ci se révélait moins négatif que ce qui avait été autorisé par le conseil dans ses délibérations de 2015. Dans le cadre de la cession avait également été signé un contrat de partenariat fixant les conditions d'utilisation de la marque IGN notamment en instaurant une redevance assise sur le chiffre d'affaires d'IGN FI au profit de l'IGN.

Fin 2019, GEOFIT Group a présenté à l'IGN un nouveau projet d'entreprise pour IGN FI consistant à regrouper la quasi-totalité des activités internationales de GEOFIT Group dans IGN FI. Ce projet a pour ambition de permettre à la société d'étoffer son offre et de sécuriser son modèle économique

#

avec le transfert de 6 M€ de chiffre d'affaires de GEOFIT vers IGN FI. En pratique, cela se réalise sous la forme d'une vente d'activités, IGN FI achetant l'activité internationale de GEOFIT Group en contrepartie d'une dette incorporée au capital d'IGN FI. La dette est alors honorée par une émission d'actions au profit des entités du groupe GEOFIT conduisant à une augmentation de capital à due concurrence du montant de la dette.

Le prix de vente de l'activité transférée est de 230 k€. La part de l'IGN passe ainsi mécaniquement de 12% à 11,46 % du capital. Dans le cadre de ce projet d'entreprise, GEOFIT Group a également procédé à une opération de rachat des parts des deux actionnaires minoritaires, ESRI et IMAO, sur la base d'une valorisation d'IGN FI à 5 M€.

Le groupe GEOFIT a également souhaité renégocier le contrat de partenariat avec l'IGN. A l'issue de la négociation, IGN et GEOFIT Group sont convenus d'adapter le taux de redevance de marque en fonction des seuils suivants : 1,25 % jusqu'à 16 M€ de chiffre d'affaires (taux actuel), 0,3 % entre 16 M€ et 22 M€ (correspondant à la tranche d'apport potentiel de chiffres d'affaires par GEOFIT dans le cadre du transfert d'activité), 0,5 % entre 22 M€ et 33 M€ et 0,2 % au-delà de 33M€. La durée initiale du contrat (10 ans à compter de septembre 2015) est prolongée de 5 ans (soit jusqu'en septembre 2030), ce qui permet de sécuriser la durée du partenariat stratégique et de la redevance d'utilisation de la marque IGN.

De son côté, se retrouvant quasiment seul actionnaire minoritaire, l'IGN a souhaité mettre en place un nouveau pacte d'actionnaire permettant de fixer des règles de fonctionnement et de gouvernance au sein du nouvel actionnariat d'IGN FI. Les discussions sont en cours qui visent notamment à échanger sur les conditions de sortie éventuelles de l'IGN du capital d'IGN FI en cas de survenance d'un changement de contrôle direct ou indirect d'IGN FI et/ou de GEOFIT Group. Elles portent également sur l'introduction d'un droit de véto au profit de l'IGN en cas de changement d'objet social de la société IGN FI.

La signature de l'ensemble de ces documents est prévue conjointement fin juillet en cohérence avec le dénouement des opérations de ventes d'activité et d'augmentation de capital précitées.

11. Point d'information sur le bilan de l'activité achats de 2019

Mme Catherine DESTANDAU présente le bilan de l'activité achats 2019 en l'inscrivant dans une perspective triennale pour mieux en apprécier les évolutions. 22 marchés ordinaires ont été notifiés, 4 marchés négociés, 22 marchés publics à procédure adaptée (MAPA), 1 accord-cadre, 250 marchés subséquents et 10 procédures mutualisées. L'augmentation constatée du total (309 en 2019 contre 252 en 2018) porte essentiellement sur les marchés subséquents.

Les AE se sont montées à 46,8 M€ et les montants des commandes réceptionnées et facturées sont respectivement de 29,5 M€ et 28,8 M€. La différence entre AE et facturés s'explique par la pluriannualité de certains marchés passés.

Les gains achats sont calculés par rapport à un prix de référence qui est la moyenne des offres reçues. En 2019, ceux-ci se sont montés à 0,56 M€ soit 5,17% du montant total des dépenses en léger retrait par rapport à ceux de 2018.

La mutualisation a porté essentiellement sur les groupements avec l'ENPC de Marne-la-Vallée et les adhésions à des groupements portés par la DAE et des achats à l'UGAP.

La part des petites et moyennes entreprises (PME) représente 30% des achats de l'IGN et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) 65%.

La part des achats innovants se monte à 4,92% du total avec un point de difficulté sur la définition de ce qui doit être pris en compte dans le critère innovation.

Sur l'intégration des dispositions sociales, l'IGN n'est pas très performant avec seulement 4,94% du montant total des achats et encore moins sur les dispositions environnementales qui représentent, elles, 3,43%. C'est pourquoi pour améliorer ces performances sociales et environnementales, il est

18

envisagé d'organiser une formation « ludique » avec les prescripteurs pour améliorer leur coopération.

Enfin la mise en place des missions d'appui au pilotage dans les directions de l'IGN offre une perspective de meilleure coopération entre ces unités et le service des achats et des marchés.

- M. Benjamin BRIANT aimerait connaître les raisons pour lesquelles sur les dispositions sociales et environnementales, l'IGN n'en est qu'à ce niveau-là et s'interroge sur la proposition d'une formation « ludique ». En dernier point, il rappelle que dans le protocole égalité professionnelle, signé au niveau du MTES, sont intégrés des dispositions obligeant les établissements publics à s'enquérir de ce qui se fait dans les entreprises qui répondent aux appels d'offres.
- M. Patrick SOULÉ confirme que le respect des dispositions sociales et environnementales fait bien partie des préoccupations lors de l'examen des marchés en commission comme cela a été vu notamment sur le marché de nettoyage, objet du point 6 de l'ordre du jour.

Sur la proposition de formation « ludique », la présidente estime que toutes les propositions sont valables pourvues que celles-ci montrent leur efficacité pédagogique. Elle rappelle également que les directives communautaires sont très claires sur ce sujet et vont demander à court et moyen terme aux acteurs publics d'accorder un pourcentage de plus en plus important à la responsabilité sociale et environnementale dans leur prise décision et en particulier dans leurs achats.

M. Emmanuel ROUSSELOT indique qu'il existe, d'ores et déjà, une réflexion sur les critères environnementaux à prendre en compte à l'occasion de chaque marché et que celle-ci devra prendre de l'essor dans les années à venir.

La présidente confirme et indique que la conscience des citoyens sur ces sujets est de plus en plus importante et qu'il appartient aux établissements publics d'être exemplaires.

M. François RAYMOND indique que cette présentation montre que l'IGN est dans une dynamique apprenante et que l'ensemble des agents de l'établissement doit intégrer cette problématique.

La présidente fait remarquer qu'après être passé du « moins disant » au « mieux disant », il s'agit maintenant d'intégrer ces nouvelles préoccupations dans la notion du « mieux disant ».

M. Benjamin BRIANT termine en souhaitant alors que l'établissement se dote d'objectifs forts en ce domaine.

12. Point d'information sur l'élaboration du SPSI 2020-2024

M. Patrick LEBOEUF commence par rappeler le cadrage de l'élaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2024 : une durée de 5 ans, une continuité par rapport à celui de 2012 établi après la fusion entre l'IGN et l'IFN et l'inscription dans le projet d'établissement qui prévoit le maintien des implantations régionales et de certaines spécificités comme les activités aériennes, spatiales et patrimoniales.

Sur le volet diagnostic, le précédent SPSI demandait le regroupement de tous les sites parisiens sur le seul site de Saint-Mandé, avec la construction de deux immeubles plus performants ainsi que la transformation du site saint-mandéen en un pôle géoscience avec l'arrivée des antennes parisiennes du SHOM et de Météo France. Une fois ces constructions achevées, en 2015, l'IGN s'est alors regroupé sur la seule partie nord de la parcelle et la moitié sud a pu être rendue à France Domaines et cédée, en 2017, à la mairie de Saint-Mandé pour réaliser de nouveaux programmes immobiliers.

J.

Sur toutes ces opérations, il reste à réaliser la rénovation énergétique de trois bâtiments des années cinquante, inscrite au SPSI, et non amorcée. Concernant les sites de province, les objectifs étaient : d'optimiser les locaux domaniaux issus de la fusion IGN-IFN, avec restitution à France Domaine des sites en doublon (Bordeaux, Bron, Lattes et Nancy) et utilisation des retours de produits de cession pour agrandir et améliorer l'isolation de bâtiments anciens (Lyon, Saint-Médard-en-Jalles et Champigneulles); de sortir des baux de locations privées devenues inutiles (Villers-les-Nancy et Saint-Didier-au-Mont-d'Or) pour limiter les coûts; et d'examiner les autres opportunités de déménagement dans des locaux domaniaux, ou privés, plus performants (Ramonville-Saint-Agne, Caen, Aix-en-Provence et Nantes). Toutes ses opérations ont été menée à bien et l'IGN a, en outre, été amené à déménager son service de l'imagerie aérienne de Creil à Beauvais en raison de la fermeture de l'activité aéronautique de la base militaire de Creil et à restituer à France domaines les terrains de Roussillon devenus inutiles. A ce jour, Bron, Lattes et Roussillon n'ont toujours pas été vendus.

Sur le volet stratégie, les objectifs sont toujours de préserver et maintenir celui-ci à un niveau de qualité réglementaire, technique et fonctionnel optimal, de poursuivre la rationalisation du parc immobilier afin d'assurer la maîtrise des surfaces et l'optimisation économique des coûts d'exploitation et de service, de moderniser le parc immobilier en matière environnementale, technique et de conditions de travail et de professionnaliser la fonction immobilière et le partage des compétences.

Ainsi, les grandes orientations sont, sur le site de Saint-Mandé, la rénovation des bâtiments K, L et P (mise aux normes des bâtiments, optimisation des espaces, amélioration des performances thermiques), l'adaptation des surfaces selon les critères de la politique immobilière de l'État (PIE), la poursuite de l'accueil d'autres opérateurs ou services de l'État en travaillant de concert avec la sous-direction à l'action foncière et immobilière (SDAFI) du MTES pour terminer les opérations foncières sur le site.

Sur les autres sites, l'IGN poursuivra l'optimisation des surfaces en location privée et les locaux domaniaux, l'examen des opportunités de déménagement dans des immeubles domaniaux et les opportunités de céder certains immeubles ou parcelles de terrain qui ne seraient plus nécessaires au bon exercice des missions de l'IGN en investissant tous les retours de produit de cession en priorité dans des travaux d'amélioration de performances énergétiques.

Les actions en cours sur le site de Saint-Mandé consistent donc à terminer les opérations de restructuration du site avec la rénovation extérieure et intérieure des bâtiments K et L conjoint à la construction d'un nouveau bâtiment J de 7 étages pour accueillir l'Office français de la biodiversité (OFB). Ces projets sont menés sous la maîtrise d'ouvrage de la SDAFI au travers d'un marché global de performance et l'IGN y contribuera pour un montant maximum de 1 M€/an de 2021 à 2023. Reste une incertitude, sur le devenir du bâtiment P qui nécessite également des travaux importants et qui héberge le Datacenter de l'établissement.

Sur le site de Toulouse, la piste de l'installation du service de l'imagerie spatiale (SIS) en location sur le site du centre spatial de Toulouse du CNES a été privilégiée par rapport à celle d'un transfert vers la future cité administrative pour favoriser les synergies entre l'IGN et le CNES.

Les autres actions en cours concernent la rénovation de l'étanchéité des toitures de l'ENSG à Marnela-Vallée et les recherches de nouvelles implantations domaniales à Aix-en-Provence, Caen, Nantes et Lyon.

Avec ce SPSI, l'IGN s'inscrit totalement dans les objectifs de la transition écologique à savoir, la rénovation énergétique des bâtiments, des localisations mieux desservies par les transports en communs, la prise en compte du développement du télétravail, les économies d'énergie et le recyclage.

En terme de calendrier, le projet présenté sera envoyé aux ministères de tutelle, à la SDAFI, à la DIE, aux préfets de région et au contrôle budgétaire avant la fin de l'été pour être ensuite de nouveau présenté pour approbation à un conseil d'administration de l'IGN fin 2020 ou début 2021.

£

M. Benjamin BRIANT rappelle que si la politique immobilière est impactante en termes de budget pour l'IGN, elle l'est aussi pour les personnels en termes de conditions de travail. Ainsi, que ce soit à Saint-Mandé, avec les travaux, ou à Ramonville-Saint-Agne, avec le projet de déménagement, la CGT souhaite, qu'à l'instar des marchés, les critères sociaux et environnementaux soient bien être pris en compte pour étudier chaque nouveau projet immobilier.

La présidente rappelle que la politique immobilière de l'IGN doit s'inscrire dans la politique immobilière de l'Etat et que c'est une contrainte avec laquelle il faut composer.

Mme Anne SAMICA attire l'attention des membres du conseil sur le projet de relocalisation des agents dans la nouvelle cité administrative de Lyon qui ne doit pas déboucher sur un double déménagement des agents pour libérer plus vite la parcelle où est implantée la direction territoriale.

M. Patrick LEBOEUF indique qu'à sa connaissance, à Lyon, ce projet de cession anticipée de la parcelle n'est plus à l'ordre du jour. Sur la prise en compte des critères sociaux et environnementaux sur Saint-Mandé, il répond que c'est bien parce que la parcelle est en travaux depuis 12 ans qu'il a été proposé à la SDAFI de réaliser en même temps la rénovation des bâtiments K, L et la construction du nouveau bâtiment J et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage globale.

13. Point d'information sur les suites de l'audit DINUM sur le Géoportail et la Géoplateforme

Mme Blandine MARCHAND présente l'audit DINUM sur l'écosystème du Géoportail à savoir : l'hébergement assuré par le MAA, l'infogérance et la tierce maintenance applicative assurée par Thalès et le pilotage de l'ensemble assuré par l'IGN. Elle revient sur quelques éléments de contexte. A l'été 2015, il a été décidé par le MAA, le MTES et l'IGN de lancer le programme d'investissement d'avenir (PIA) Oshimae qui visait à construire une offre « Cloud » co-portée par les deux ministères et d'y migrer le Géoportail, outil clé permettant aux citoyens, développeurs et décideurs d'avoir accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, définir les politiques publiques, développer l'e-administration numérique et l'information des citoyens. La migration a été lancée et a eu lieu en 2019.

De nombreuses difficultés ont émaillé cette migration qui ont conduit, à l'automne 2019, l'IGN, le MAA et le MTES à demander à la DINUM cet audit dont les objectifs étaient d'apprécier si les modalités techniques et organisationnelles en place permettaient d'assurer un niveau de fiabilité de l'écosystème compatible avec les usages du Géoportail et de la Géoplateforme.

Cet audit a été organisé en une phase de constat et une phase de recommandations.

La phase de constat, achevée en novembre 2019, a souligné le caractère opérationnel de l'infrastructure aussi bien au niveau de l'hébergement que de la partie applicative et logicielle et le fort investissement des parties prenantes. Les constats négatifs ont été regroupés en trois grandes thématiques. La première sur la sécurisation de la fin de migration et l'exploitation du Géoportail avec des questionnements autour du pilotage du projet par l'IGN, de l'architecture du Géoportail et des difficultés de Thalès à respecter ses engagements en termes de niveau de service. La deuxième sur l'adéquation de l'offre Oshimae avec les besoins du Géoportail d'aujourd'hui et de la Géoplateforme de demain avec comme constat que cette offre n'est portée que par le MAA, que les besoins sont bien supérieurs à ceux estimés initialement et que la pérennité des choix techniques est à questionner (obsolescence du socle technique). La troisième sur le cadrage de la Géoplateforme qui en est encore à un stade très conceptuel.

La seconde phase de recommandations s'est organisée en deux étapes. Les conclusions de l'audit ont été partagées début février 2020 entre les parties prenantes présentes de la « sphère Etat » (MAA, IGN, DINUM). Les recommandations visent à améliorer le pilotage du projet Géoportail par l'IGN, de réduire la survenance des incidents tant au niveau de l'offre Oshimae que de l'infrastructure

logicielle du Géoportail et à minimiser l'impact utilisateur en cas de survenance d'un incident.

Les auditeurs ont, par ailleurs, préconisé l'étude d'un scénario de sortie progressive d'Oshimae vers une solution d'hébergement de type « Cloud public » hébergé par un fournisseur privé. La faisabilité technico-économique de ce scénario a été présentée et discutée lors de la réunion de restitution finale de l'audit qui s'est tenue le 10 mars 2020. Ce comité de pilotage a permis de clôturer l'audit sur les conclusions qui suivent : nécessité de réétudier l'adéquation du futur hébergement (Oshimae ne pouvant répondre en l'état aux besoins) aux exigences fortes de la Géoplateforme en termes de disponibilité et de flexibilité ;au regard des besoins et des niveaux de maturité des offres étatiques ou publiques, les offres industrielles du marché doivent être privilégiées pour la Géoplateforme. Un investissement de l'ordre de 7M€ sur la période 2020-2022 est alors nécessaire et un renfort en ETP pour migrer les services du Géoportail hors d'OSHIMAE. Aux coûts de cette migration s'ajoutent des actions visant à sécuriser la plateforme Oshimae pour répondre aux besoins de fonctionnement et d'évolution du Géoportail jusqu'au changement d'hébergement (environ 18 mois). Les actions les plus prioritaires ont été évaluées, lors de l'audit, et leurs coûts estimés à environ 200 k€ pour le MAA et 200 k€ pour l'IGN et il sera nécessaire de renforcer les équipes du MAA de 4 experts « Cloud ».

L'enjeu est donc de préparer l'avenir afin d'assurer dans la durée un bon fonctionnement du Géoportail aujourd'hui et demain de la Géoplateforme.

Une réunion stratégique entre le directeur de la DINUM, les secrétaires générales du MAA et du MTES et le directeur général de l'IGN est programmée pour statuer sur le principe de la migration du Géoportail hors d'Oshimae et pour commencer à identifier les modalités de financement d'une telle migration. Le principe d'étudier de manière approfondie une sortie d'Oshimae semblant, à ce stade, consensuel entre l'ensemble des parties prenantes, l'IGN a lancé, sans attendre cette réunion stratégique, une étude de cadrage pour préciser les modalités techniques d'une migration et estimer les coûts d'une telle migration.

Sur un plan budgétaire, les dépenses à prévoir pour l'IGN en 2020 correspondent principalement à l'étude de cadrage de la migration (450 k€) ainsi qu'aux actions prioritaires d'industrialisation de la plateforme Oshimae (200 k€). Les autres dépenses relatives à la sécurisation du Géoportail porteront donc principalement sur les années 2021 et 2022. De telles dépenses, que l'IGN ne pouvait anticiper, ne sauraient s'envisager sans un soutien financier exceptionnel.

La présidente estime qu'il faut savoir tirer les enseignements de cet audit et étudier ses perspectives pour transformer le Géoportail en une Géoplateforme de l'Etat au service des concitoyens.

- M. Thierry COURTINE estime que le projet est à un moment clé de son développement car l'investissement qui a été fait sur la plateforme Oshimae pose un certain nombre de problèmes techniques. La question d'un financement complémentaire pour migrer vers un dispositif « Cloud privé » est posée et il compte sur l'étude lancée par l'IGN pour dimensionner plus précisément l'enveloppe financière nécessaire. Il rappelle l'importance du Géoportail puisque celui-ci fait partie des 50 projets numériques suivis avec attention au niveau du Gouvernement.
- M. François MOREAU souscrit à la déclaration de M. Thierry COURTINE et souhaite souligner que les difficultés d'aujourd'hui portent principalement sur des besoins de capacité et de réactivité qui avaient été sous-estimés au moment du lancement du projet. A l'évidence, la Géoplateforme ne fera qu'accentuer cet écart et l'objectif est, donc, de trouver la meilleure solution technique pour que la Géoplateforme soit bâtie sur une base solide.
- M. Benjamin BRIANT trouve que l'image de l'IGN s'est très dégradée à l'extérieur du fait des choix réalisés et il regrette que, d'ores et déjà, des partenaires et des clients se désengagent du Géoportail. Il souhaite que les tutelles ne laissent pas l'IGN au milieu du gué avec ces problèmes financiers alors que l'investissement de l'établissement sur ce projet a été total.

1/2

M. Timothée ROYER partage ce point de vue et semble comprendre qu'il existe un consensus sur le fait que l'essentiel des problèmes rencontrés sont dus à des choix très largement imposés à l'IGN. Il souhaite que l'institut ait l'assurance d'un soutien financier, et pas seulement moral, pour couvrir les frais liés à cette migration pour assurer une qualité de service satisfaisante. Pour finir, il demande que soient étudiées les mesures à mettre en place pour que ces nouvelles actions de migration se déroulent de façon satisfaisante pour des agents déjà durement éprouvés par la bascule sur Oshimae.

M. Daniel BURSAUX rappelle que ce sujet est majeur pour l'établissement et que la situation ne peut pas durer. Des choix sont à faire et il est reconnu qu'un changement d'hébergement vers un opérateur privé est nécessaire. L'IGN a fait le choix de lancer les expertises complémentaires sans plus attendre pour voir dans quelles conditions ce changement d'hébergement pourrait être fait : maintien du Géoportail dans sa version actuelle sur Oshimae et construction d'une nouvelle infrastructure sur un « Cloud privé » ou solution mixte et progressive. Il souhaite que la réunion entre la DINUM et les secrétaires générales des ministères de tutelles permette de soutenir l'IGN et que soient évoqués les problématiques de financement.

La présidente conclut en soulignant l'intérêt du conseil d'administration pour ce dossier et invite les tutelles à prendre position rapidement sur ce sujet.

14. Points divers

Pas de points divers.

Mot d'au revoir du directeur général

C'est le moment de prendre congé de vous.

Je dois tout d'abord vous remercier pour le temps que vous avez consacré à l'IGN et pour la façon dont nous avons pu travailler ensemble. Ces remerciements s'adressent à tous et tout particulièrement à vous, Madame la Présidente et aux tutelles. Les quatre très riches années du mandat de ce conseil ont été une période de profonde transformation de l'IGN que vous avez soutenue et accompagnée. Je pense que l'établissement est maintenant reconnu par les pouvoirs publics et notamment les ministères à la hauteur de ce qu'il mérite et que nos partenaires ont compris qu'ils avaient besoin de lui pour conduire nombre de leurs politiques publiques. Le COP que vous venez d'approuver en est un témoignage. Au-delà des contraintes budgétaires que tout l'appareil d'Etat connaît et qui vont sans doute s'amplifier avec la crise économique qui va suivre la crise sanitaire, c'est très rassurant pour l'avenir de l'Institut qui fête cette année ses 80 ans. Mais c'est aussi très exigeant.

Je sais aussi que cette transformation a pu parfois être vécue difficilement par certains agents alors même que la principale richesse de l'IGN c'est évidemment ses ressources humaines. Les représentants élus de votre assemblée nous l'ont régulièrement rappelé. Mais je suis convaincu que les inquiétudes, voire les déceptions vont se dissiper car chaque agent mérite de trouver une place dans les services à la hauteur de ses compétences et se ses talents. C'est d'ailleurs déjà le cas pour la très grande majorité d'entre eux.

Je ne doute pas que ceux d'entre vous qui siégeront encore dans le conseil qui doit être renouvelé dans les prochains jours auront à cœur de continuer à porter très haut les ambitions de ce bel établissement.

Je souhaite à toutes et à tous un bon été.

17

La présidente remercie à son tour M. Daniel BURSAUX et souhaite réaffirmer combien celui-ci a mené l'IGN de main de maître avec humanité, compétence et parfaite loyauté et transparence vis-àvis du conseil d'administration. Elle passe la parole à M. Sylvain LATARGET pour une évocation des 80 ans l'IGN (cf. annexe 3).

ANNEXE 1

Déclaration de la délégation CFDT au CA de l'IGN à l'occasion de la séance du conseil d'administration du vendredi 26 juin 2020

Aujourd'hui a lieu le dernier conseil d'administration dans sa représentation actuelle. Les résultats des élections au conseil d'administration ont modifié cette représentation. C'est aussi le dernier conseil d'administration de notre directeur général mais c'est surtout l'anniversaire de notre établissement. Même si dans sa forme actuelle, il est né en 2011, ce jour marque symboliquement les 80 ans de la naissance de l'IGN historique. Le décret du 26 juin 1940 mettait en place un établissement public à caractère administratif qui portait le nom d'Institut géographique national. Aujourd'hui, c'est aussi le vote au conseil d'administration pour le contrat d'objectif et de performances, vote pour lequel les représentants CFDT-IGN voteront contre. Trop d'incertitudes financières et humaines pèsent sur ce contrat : « toujours plus avec toujours moins ». La période trouble que nous traversons est pleine d'incertitudes, mais nous ne pouvons qu'espérer que l'IGN perdurera encore de longues années. Nous travaillerons évidemment dans ce sens.

ANNEXE 2

Déclaration de la délégation CGT au CA de l'IGN à l'occasion de la séance du conseil d'administration du vendredi 26 juin 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat, Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Le projet de COP présenté au vote ne remporte toujours pas l'adhésion des personnels. Le vendredi 13 mars dernier, ce COP devait déjà être porté au vote lors d'un conseil d'administration finalement annulé du fait du contexte pandémique. Les représentants du personnel CFDT, CGT et UNSA de l'IGN allaient alors vous remettre une pétition signée massivement par les agents, pétition demandant l'ouverture de discussion entre l'État et les représentants du personnel. Cela car nous estimons que la direction générale s'est plutôt attachée à négocier ce COP avec les tutelles plutôt qu'à réellement ouvrir des discussions avec les personnels et leurs représentants. Des présentations d'énièmes versions, avec des corrections à la marge sur nos demandes mais aucune discussion sur le fond - voilà la façon dont cela s'est déroulé.

Il y a 80 ans, jour pour jour, l'Institut géographique national était créé le 26 juin 1940 en pleine débâcle, succédant alors au SGA. La logique d'alors était de sortir du champ militaire la cartographie du territoire. Très vite, à la sortie de la guerre, l'IGN eut la mission de cartographier le territoire pour participer à sa définition et participer à l'effort de reconstruction. La stratégie de l'époque, en des temps toujours très troublés, permettait alors à l'établissement IGN de se projeter et à ses personnels de percevoir une ligne claire à atteindre.

Aujourd'hui, 80 ans plus tard, ce COP nous plonge dans l'inconnu de l'après, et nous fait perdre la boussole.

Ce document, nous l'avons sûrement déjà dit mais c'est pour nous une fois de plus l'occasion de l'exprimer, est très engageant, si l'on veut faire les choses bien. Or, pour atteindre un niveau qualitatif dont l'IGN peut se prévaloir par ailleurs, il faut des moyens parce qu'à l'heure actuelle, l'IGN souffre d'un déficit de personnel pour répondre sérieusement à l'ensemble des projets figurant dans ce COP. C'est ce qui nous fait dire que ce COP est en réalité conçu comme un élément de communication et non comme un contrat.

La liste à la Prévert des projets sans qu'aucun ne se dégage prioritairement, nous fait penser que l'intention qui a conduit les rédacteurs est l'opportunisme et l'attentisme puisque que la logique de la stratégie actuelle est de lancer des projets puis d'attendre ou d'espérer que les tutelles, les collectivités ou même le secteur privé, y trouvent un intérêt et commencent à réfléchir à une participation au financement du dit projet. Sans garantie aucune que cela ne fonctionne.

Nous nous attendions à voir figurer dans ce COP des grands projets phares, structurant pour l'IGN et ses personnels, tel que le fut le RGE. A l'époque du lancement de la commande par le Président Chirac, c'est tout l'établissement qui s'était mis en ordre de marche pour remplir la mission de service public. Il en avait découlé un engagement fort des tutelles sur le financement, ce qui permit alors une stabilité pour l'IGN et des conditions favorables pour la réalisation de ce grand projet.

Aujourd'hui, nous n'identifions pas ces grands projets dans ce COP, et nous faisons le constat que si

P

certains peuvent être qualifié comme tels, les moyens mis par l'IGN ne sont sûrement pas à la hauteur des enjeux. Que penser alors des propos du directeur général qui disait encore il y a peu. qu'il faudrait 3 à 4 contrats de type « RPG » pour équilibrer le modèle économique ? Ne voyant rien dans ce COP, nous en doutons fortement aujourd'hui.

Ce COP a, en réalité, déjà 2 ans d'âge (sa trame date d'il y a 2 ans et le projet d'établissement, qu'il retranscrit, a déjà 2 ans !) or, il a déjà démontré qu'il ne tenait pas !

Deux exemples:

- 1. La Géoplateforme, pilier de l'IGN de demain, de l'IGN de ce COP, est un pilier en carton-pâte, déjà en retard (y compris par rapport aux délais annoncés dans ce document avant sa signature), et aucun élément rassurant n'existe aujourd'hui à l'IGN. Le Géoportail, sur lequel la Géoplateforme doit s'appuyer, est dans un état déplorable, bien pire qu'il y a 2 ans.
- 2. Le RPG : celui-ci est le modèle de développement de l'IGN, la référence de « réalisation à la demande » qui génère des ressources de substitution à la vente de licences. Seulement, depuis 2 ans, l'IGN perd de l'argent avec le RPG (en plus d'être désorganisé six mois par an, ce qui impacte l'ensemble des autres productions). Et pas qu'un peu, on compte en millions perdus.

Au passage, nous pointons que cette stratégie repose sur la capacité à dégager des marges de manœuvres en interne, que nous n'avons pas pour l'instant, nous le rappelons, et donc à déshabiller la production des données socle en abaissant la qualité de celles-ci pour, le cas échéant, repositionner les personnels sur les nouveaux projets. A la clef, c'est le patrimoine vivant qu'est le RGE qui en prend un sacré coup et qui risque de ne pas s'en relever.

Ce document est pour nous la preuve du désengagement de l'État auprès de ses opérateurs, un État qui ne se met plus en situation d'orienter. Nous retenons une incapacité à définir les priorités, un manque de définition des risques, une redéfinition des activités pas assumée, une absence de réponse aux enjeux climatiques et par conséquent un risque structurel fort.

C'est pourquoi, les élus CGT voteront contre ce COP.

21

ANNEXE 3

Allocution de M. Sylvain LATARGET sur les 80 ans de l'IGN à l'occasion de la séance du conseil d'administration du vendredi 26 juin 2020

Madame la Présidente, chers administratrices et administrateurs,

Nous célébrons aujourd'hui les 80 ans de notre Institut, né en juin 1940 de l'audace du Général Louis Hurault.

Dans une conjoncture politique dramatique, le Général Hurault a réussi l'exploit de transformer le Service géographique des armées qu'il dirige en un organisme civil pour éviter que les fonds cartographiques ne soient saisis par l'armée allemande, laquelle a cependant, à cette date, déjà saisi les stocks de carte imprimés. L'Institut géographique national voit ainsi le jour par décret à Bordeaux, le 27 juin 1940. Le Général Hurault en sera le premier directeur, fonction qu'il exercera pendant 16 ans. A ce jour 14 directeurs généraux, dont un pour un interim de 8 mois lui ont succédé. 2 ingénieurs géographes jusqu'en 1974 puis des ingénieurs des ponts, à l'exception notable d'un administrateur civil de 1989 à 1994. 3 deviendront Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable, mais un seul directement...

En 2012, l'IGN fusionne avec l'Inventaire forestier national et reste l'IGN en devenant l'Institut national de l'information géographique et forestière.

De la carte papier à la géolocalisation et aux enquêtes statistiques officielles, l'IGN a su s'adapter tout au long de ces 80 années, aux multiples évolutions techniques et sociétales liées à son domaine d'activité. Son métier, la cartographie puis l'information géographique et forestière, n'aura jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui, dans notre monde numérique qui a besoin de géolocalisation de précision dans toutes les dimensions de la vie quotidienne.

Pour célébrer ces 80 ans, un programme de festivités a été préparé mais compte-tenu de la crise sanitaire, il a été différé et sera déployé en fin d'année jusqu'à la mi-2021 pour les 80 ans de l'ENSG. Je peux citer quelques exemples de temps forts prévus : une exposition au Géoroom racontera et illustrera l'évolution des métiers et des techniques de production de l'information géographique au service de la connaissance des territoires ; trois stations de métro de la Ligne 1 seront « habillées » avec des ortho-photos et des cartes ; des vitrines de grandes librairies en région seront décorées en l'honneur de cet anniversaire. Enfin, des événements de commémoration seront également organisés à destination de la communauté IGN et de nos partenaires institutionnels.

Souhaitons donc une longue vie à l'IGN!

1



N°2020-17

Conditions d'attribution des marchés et des accords-cadres conclus par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

DELIBERE:

Article 1^{er} : le conseil d'administration approuve la délibération suivante relative aux conditions et modalités d'attribution des marchés de l'établissement.

1 - Commission des marchés :

Il est créé au sein de l'établissement une commission des marchés composée comme suit :

- d'une personnalité extérieure désignée par le président du conseil d'administration; cette personnalité préside la commission;
- d'un membre du conseil d'administration désigné par le conseil d'administration ;
- du directeur général ou son représentant ;
- du secrétaire général ou son représentant.

Sont invités à assister aux séances de la commission avec voix consultative :

- l'agent comptable ou son représentant ;
- le contrôleur budgétaire ou son représentant ;
- le directeur concerné ou son représentant ;
- le chef du service des achats et des marchés et le chef du département des marchés ou leur représentant ;
- un représentant du ministère des armées lorsqu'un marché intéressant ce ministère est à l'ordre du jour de la séance.

Toute autre personne désignée par le président de la commission peut être entendue en raison de ses compétences.

La commission ne délibère valablement que si trois membres au moins disposant d'une voix délibérative sont présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

La commission adopte un règlement intérieur qui précise les modalités de son fonctionnement. Ce règlement est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

La commission examine et classe les offres reçues par l'établissement au titre des marchés sur l'attribution desquels elle est consultée. Elle établit, pour chacun de ces marchés, un rapport d'analyse et de classement des offres, destiné au conseil d'administration ou au directeur général.

Lorsqu'elle est saisie de marchés signalés par le ministère des armées comme comportant des informations sensibles du point de vue de la défense nationale, les personnes participant aux travaux de la commission sont habilitées à connaître des informations contenues dans les marchés concernés.

2 - Commission d'appel d'offres :

Il est créé au sein de l'établissement une commission d'appel d'offres composée comme suit :

- le secrétaire général ou son représentant, président de la commission ;
- le chef du service des achats et des marchés ou son représentant ;
- le directeur concerné ou son représentant ;
- le chef du département des marchés ou son représentant.

L'agent comptable ou son représentant et, lorsque la commission examine un marché intéressant la défense, un représentant du ministère des armées sont invités à participer à ses travaux avec voix consultative.

La commission d'appel d'offres examine et classe les offres reçues par l'établissement au titre des marchés pour l'examen desquels elle est compétente. Elle établit pour chacun de ces marchés un rapport d'analyse et de classement des offres adressé au directeur général.

Les modalités de son fonctionnement font l'objet d'une décision du directeur général.

Lorsqu'elle est saisie de marchés signalés par le ministère des armées comme comportant des informations sensibles du point de vue de la défense nationale, les personnes participant aux travaux de la commission sont habilitées à connaître des informations contenues dans les marchés concernés.

3 - Délégation au directeur général à l'effet d'attribuer certains marchés :

Le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir d'attribuer les marchés dans le respect des seuils suivants :

Marchés publics	Délégation au directeur général après avis de la commission d'appel d'offres	Délégation au directeur général sur avis conforme de la commission des marchés	Compétence du conseil d'administration après avis de la commission des marchés
Travaux	< 1 000 000 €	≥ 1 000 000 € et < 2 000 000 €	≥ 2 000 000 €
Fournitures	< 1 000 000 €	≥ 1 000 000 € et < 2 000 000 €	≥ 2 000 000 €
Services	< 400 000 €	≥ 400 000 € et < 1 500 000 €	≥ 1 500 000 €
Communication	< 150 000 €	≥ 150 000 € et < 500 000 €	≥ 500 000 €

Montant hors taxes

Marchés comportant des informations classifiées du point	Délégation au directeur général après avis de la commission	Délégation au directeur général sur avis conforme de la
de vue de la défense nationale	d'appel d'offres	commission des marchés
Travaux	< 1 000 000 €	≥ 1 000 000 €
Fournitures	< 1 000 000 €	≥ 1 000 000 €
Services	< 400 000 €	≥ 400 000 €
Communication	< 150 000 €	≥ 150 000 €

Montant hors taxes

Marchés subséquents d'un accord cadre	Délégation au directeur général après avis de la commission d'appel d'offres	Délégation au directeur général sur avis conforme de la commission des marchés	Délégation au directeur général sur avis conforme de la commission des marchés et information a posteriori du conseil d'administration
Services	< 400 000 €	≥ 400 000 €	≥ 1 500 000 €

Montant hors taxes

En cas d'avis divergents entre la commission des marchés et le directeur général, le conseil d'administration reste seul compétent pour attribuer le marché, en connaissance de l'avis de la commission des marchés et de l'avis du directeur général.

Il est précisé que les seuils de délégation ci-dessus s'appliquent également aux décisions d'attribution des marchés « in house » lorsque l'IGN est l'adjudicateur.

Le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir de confier au coordonnateur d'un groupement de commandes dont l'IGN est membre, l'attribution des marchés répondant aux besoins de l'institut, quel que soit leur montant.

Le directeur général rend compte annuellement au conseil d'administration des décisions d'attribution de marchés, prises en vertu de ces délégations.

Les marchés subséquents de services d'un montant supérieurs à 1500 000 font l'objet d'une information *a posteriori* au conseil d'administration qui suit leur attribution.

Le directeur général doit pouvoir saisir le conseil d'administration pour délibérer d'un marché dont les enjeux lui semblent le justifier, indépendamment du montant du marché.

A titre exceptionnel, pour les marchés dont l'urgence d'exécution est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement et qui nécessitent une délibération du conseil d'administration, alors que la plus proche réunion de celui-ci n'est pas prévue avant quinze jours, le directeur général peut saisir le conseil d'administration par voie de consultation écrite par messagerie électronique aux fins qu'il délibère sur l'attribution de ces marchés. Ceux-ci doivent avoir fait l'objet du rapport d'analyse et de classement par la commission des marchés. Cet avis est joint à la saisine électronique des membres du conseil. Les modalités de quorum et de majorité sont, en cas de consultation électronique, celles définies par l'article 8 du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011. Le décompte des votes est effectué sept jours calendaires à compter de la date de saisine des membres du conseil. L'absence de réponse des membres est réputée valoir approbation.

La délibération en résultant est ratifiée lors de la plus proche réunion du conseil suivant cette consultation.

Article 2: la délibération du 16 novembre 2012 modifiée le 8 juillet 2016 (n°2016-17) et le 28 juin 2019 (n°2019-08) relative aux conditions d'attribution des marchés conclus par l'Institut national de l'information géographique et forestière est abrogée.

Article 3: la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



N 2020-18

Délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)en matière de transactions

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits du Premier ministre,

DELIBERE:

Article 1er: le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir de rechercher une solution amiable à un conflit et de signer toute transaction dont le montant est inférieur à 150 000 € hors taxes.

Le directeur général rend compte au conseil d'administration une fois par an de l'usage de cette délégation.

Article 2: la délibération 2016-18 du 8 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir donnée au directeur général en matière de transaction est abrogée.

Article 3: la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



N°2020-19

Délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en matière de remise gracieuse d'admission en non-valeur et de rabais

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

DELIBERE:

Article 1^{er} : le conseil d'administration délègue le pouvoir de décision au directeur général en matière de remise gracieuse, d'admission en non-valeur et de rabais dans les limites suivantes :

Référence article	Objet	Seuil (hors taxes)
193-1° du décret n° 2012-1246	remise gracieuse en cas de	20 000 € par demande
du 7 novembre 2012	gêne du débiteur	
193-2° du décret n° 2012-1246	remise gracieuse des	20 000 € par demande
du 7 novembre 2012	majorations et intérêts	
193-3° du décret n° 2012-1246	admission en non-valeur,	20 000 € par demande
du 7 novembre 2012	lorsque la créance est	The record of the second secon
	irrécouvrable	

Le directeur général rend compte une fois par an au conseil d'administration des décisions prises en application ces délégations.

Article 2: la délibération 2016-19 du 8 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir donnée au directeur général en matière de remise gracieuse, d'admission en non-valeur et de rabais est abrogée.

Article 3: la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



N°2020-20

Seuil de décision du conseil d'administration pour certaines catégories de recettes

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

DELIBERE:

Article 1^{er} : le conseil d'administration délègue le pouvoir de décision au directeur général dans la limite des seuils suivants :

Références article	Objet de la recette	Seuil de compétence du conseil d'administration (hors taxes)
187-1° et 3° du décret n°2012- 1246 du 7 novembre 2012 9-9° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011	Aliénation de biens immobiliers, baux et locations d'immeubles	≥ 400 000 € par acte de vente
187-2° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 9-10° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011	Acceptation ou refus de dons et legs faits sans charge, condition ou affectation immobilière	≥ 50 000 € par don ou par leg fait sans charge, condition ou affectation immobilière
187-4° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	Vente d'objets mobiliers	≥ 800 000 € par acte de vente

Article 2 : Le conseil d'administration autorise le directeur général à accepter des dons affectés au titre du mécénat au sens des articles L.122-4 et L.122-5 du code du patrimoine pour la restauration du marégraphe de Marseille.

Article 3: Ces dons sont opérés dans le cadre de tout document contractuel entre l'organisme financeur ou gestionnaire et l'IGN.

Le directeur général rend compte une fois par an au conseil d'administration des décisions prises en application de ces délégations.

Article 4: la délibération 2016-20 du 8 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir de décision du directeur général d'acceptation de certaines catégories de recettes et la délibération 2020-14 du 26 juin 2020 relative à l'acceptation des dons dans le cadre de l'opération de mécénat pour la restauration du marégraphe de Marseille sont abrogées.

Article 5: la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



N° 2020-21

Désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission des marchés

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu l'ordonnance n 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière, notamment son article 9,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 4 mai 2012 et l'article 3 du règlement intérieur,

Vu la délibération 2020-17 du conseil d'administration du 6 novembre 2020 relative aux conditions d'attribution des marchés et des accords-cadres conclus par l'institut national de l'information géographique et forestière et notamment son article 1^{er} portant création d'une commission des marchés dans son paragraphe 3,

DELIBERE:

Article 1 : Sont désignées pour siéger à la commission des marchés les personnes suivantes :

- Monsieur Jacky RICHARD, président de la commission des marchés ;
- Monsieur Patrick SOULÉ, membre du conseil d'administration de l'IGN.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



N° 2020-22

Changement de périmètre de la commission de la stratégie et suppression de la commission de la politique de la tarification

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière, notamment son article 9,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 4 mai 2012 et l'article 3 du règlement intérieur,

DELIBERE:

Article 1 : La composition de la commission de la stratégie est fixée comme suit :

- le président du conseil d'administration qui la préside ;
- quatre représentants de l'Etat ou leurs suppléants :
 - un représentant du ministère de la transition écologique ;
 - un représentant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
 - un représentant du ministère des armées ;
 - un représentant de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du ministère de la transition écologique ;
- une personnalité qualifiée ;
- un représentant de la filière forestière ;
- trois représentants du personnel ou leurs suppléants.

Article 2 : sont invités à assister aux séances de la commission de la stratégie avec voix consultative :

- l'agent comptable ou son représentant ;
- le contrôleur budgétaire ou son représentant ;
- le directeur concerné ou son représentant.

Article 3 : La commission de la politique de tarification est supprimée, ses attributions sont reprises par la commission de la stratégie.

Article4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



N° 2020-23

Désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission de la stratégie

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière, notamment son article 9,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 4 mai 2012 et l'article 3 du règlement intérieur,

Vu la délibération 2020-22 du conseil d'administration du 6 novembre 2020 portant modification du périmètre de la commission de la stratégie et à la suppression de la commission de la politique de tarification,

DELIBERE:

Article 1 : Sont désignés, pour siéger à la commission de la stratégie, les personnes suivantes :

- Madame Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, présidente du conseil d'administration ;
- Monsieur Thierry. COURTINE, représentant du ministère de la transition écologique et sa suppléante, Madame Claire SALLENAVE;
- Monsieur Arnaud DUNAND, représentant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et sa suppléante, Madame Isabelle MELLIER;
- Monsieur le Colonel Bruno CHABLE, représentant du ministère des armées et sa suppléante, Madame Odile OUSSET;
- Monsieur Emmanuel DE LANVERSIN, représentant de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de la transition écologique et son suppléant, Monsieur Pascal LORY;
- Monsieur Charles HUOT, personnalité qualifiée ;
- Madame Claire HUBERT, représentante de la filière forestière ;

- Monsieur François BOURASSIN représentant de la CFDT et son suppléant, Monsieur Timothée ROYER ;
- Monsieur Benjamin BRIANT représentant de la CGT et sa suppléante, Madame Anne SAMICA ;
- Monsieur Thierry TOUZET représentant de l'UNSA et son suppléant, Monsieur Philippe DUMOULIN.

Article 2 : La délibération n° 2016-16 du 8 juillet 2016 portant désignation des membres du conseil d'administration pour siéger à la commission de la stratégie est abrogée.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2020

N° 2020-24

Approbation du budget initial de l'exercice 2021

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020,

Vu l'article 9-2° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

DELIBERE:

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1471 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 159 396 000 € d'autorisations d'engagement dont :

112 646 000 € personnel 33 750 000 € fonctionnement 13 000 000 € investissement

161 746 000 € de crédits de paiement dont

112 646 000 € personnel 41 100 000 € fonctionnement 8 000 000 € investissement

- 395 643 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 395 643 € de variation de trésorerie
- 171 024 € de résultat patrimonial
- 7 871 024 € de capacité d'autofinancement
- 5 128 976 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE







Tableau 1 Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1 471	63	1 534

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS	PLAFOND LFI	EMPLOIS HORS	PLAFOND LFI	PLAFOND O	RGANISME
Enk€	ЕТРТ	Dépenses de personnel *	ЕТРТ	Dépenses de personnel *	ЕТРТ	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1+2+3+4)	1 471	102 134	63	1 908	1 534	112 640
1 - TITULAIRES	738	57 759			738	57 759
* Titulaires État	271	21 158	Assessment of the second of		271	21 158
* Titulaires organisme (corps propre)	467	36 601			467	36 601
2 - CONTRACTUELS	733	44 375	30	1 105	763	45 486
* Contractuels de droit public	733	44 375	30	1 105	763	45 480
6CDI	569	37 183			569	37 183
6CDD	153	5 761	30	1 105	183	6 866
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	11	1 431			11	1 431
* Contractuels de droit privé						
ðCDI	2					
4CDD	-					
3 - CONTRATS AIDES			33	803	33	803
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés…)						8 604

^{*} Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONC AUTRE ENTITE, RI L'ORGANISME ET D SON PLAFOND D' D'EMP	EMUNERES PAR ECOMPTES DANS AUTORISATION
	ETPT**	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5+6)	8	583
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	8	583
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	2	

^{**} Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	L'ORGANISME N LUI ET NON DE	FONCTION DANS ON REMUNERES PAR COMPTES DANS SON ORISATION D'EMPLOIS
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7+8)	1,00	n-c
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,00	n-c
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0

^{***} Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

18

Tableau 2 Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CONT CLOUR PRO-LIST OWN FLORINGS CONTROL PROPERTY OF CLOUR PRO-LIST OWN FLORINGS CONTROL PROPERTY OWN PROPERT	se access an already server of		RECETTES					DEPENSES								
## CP		.	BB4 0000		D) 0004		BI 2021				BR1 202	Enke				
Continues alwarent or CAS 91 455 91 455 90 102 69 907		•	BK1 2020	2020	0.221	CP	AE	CP	AE	СР	AE	STORES ENGLAND				
Accordance Acc	ttes Giobalisées	5 588 F	155 5	157 967	160 550	112 646	112 646		111 100	111 100		Personnel				
## Arrange de pendens crustes 16 077 18 077 19 279 16 293 18 23 18	rention pour charge de service public	6 405 5	864	86 405	87 867	89 937	89 937	90 762	90 762	91.455	91 455					
Opt delivers sociales	SCSP historique SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géop	6405 0	864	86 405						18 077						
## 1700 2 000 900 000 of subreticos collectivides (6.5	8000	9 500	1 819	1 819	1 616	1 616	1 568	1 568	dont œuvres sociales				
FendSement 39 800	subventions Etal	4 900 G	49	4 900	4 300							12.000				
FendSement 39 800 41 800 39 800 41 100 39 780 41 100 8 350 7 500 6 700 6	subventions collectivités territoriales	900 0	9	2 000	4700											
Fendelemental 39 900 41 900 39 900 41 900 39 900 41 900 39 900 41 900 8350 7500 6200 0000 grant gradue 1000			7	1 100	500	- 11	-			1						
Gost fluctconnering country 23 300 23 300 23 300 21 000 26 500 23 300 10 000 15 000	re d'affaires	2 500 0	32.6													
23 300 23 300 23 300 25 300 2	grand public	6 200 a	62		8 350	41 100	33 750	41 100	39 800	41 500	39 800					
15 000 15 000 15 000 2	narché professionnei					23 300	26.900	21.000	23.300	23.300	23.300					
11339 27800 28000 Grands Prejets						25 300	20.000	21.000	20 000	10.000	20.000	dont sous traitance courante				
DOM GECMAPS 13 000 15 000 13 000 15 000 5 250 14 200 14 200 14 200 14 200 14 200 15 000 15 000 15 000 3 200 3	ävers	200 d	2	200	200											
DOM GEOMAPS 10 00 15 000 13 000 15 000 5 260 14 200 14 200 14 700 15 300 3 000 3 500 3 100 3 007 T-Ex	ds Projets	8 000	28 0					WWW.W. C.								
00747-7-62 3-000							2000000				A17000000	1				
1200 1252 1278 Autres produits 1000 7 000 7 000 13 000 8 000 1000 5 00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0																
Investissement 11 000 7 000 7 600 7 000 13 000 8 000 1 000 - 900 Detation	f-rex	3 100 d	3 1	3 500	5 000	3 300	3 200	4 500	3 500	3 200	3 500	dont T-rex				
				1 252												
						B 000	13 000	7 000	7 500	7 000	11 000	Investissement				
800 800 800 Recettes frieches	ittes flechées	800 F	81	800	800											
TAL DES DEPENSES 161 900 159 600 159 400 159 200 159 396 161 746 161 350 169 767 166 388 TOTAL DES RECETTES	AL DES RECETTES	388 T	166 38	159 757	161 350	161 746	159 396	159 200	158 400	159 600	161 900	TAL DES DEPENSES				

Conset d'activiristation du 6 novembre 2010 T2.Autoristation Bud

JB:

Tableau 3 Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses											
en k€	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL					
	AE	СР	AE	СР	AE	СР	AE	СР				
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	16 300	16 300	1 079	1 141	150	150	17 529	17 591				
Elaborer une description du territoire	45 892	45 892	6 637	4 456	2 143	2 927	54 672	53 275				
Organiser la diffusion et le partage de données	16 953	16 953	4 386	4 585	4 057	1 422	25 396	22 960				
Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 606	8 606	2 252	1 717	300	300	11 158	10 623				
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 263	6 263	8 527	17 883	22.	82	14 790	24 146				
Pilotage et administration générale	18 632	18 632	10 869	11 318	6 350	3 201	35 851	33 151				
TOTAL	112 646	112 646	33 750	41 100	13 000	8 000	159 396	161 746				

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Budget	Recettes										
Louge											
en k€	SCSP	Autres subventions	Chiffire d'affaires	Autres produits	Grands projets	Detation	Recettes fléchées	Total			
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		5 237	1 650		12 133	-		19 020			
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		651	3 447			1 000	800	5 898			
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité	21		12 813		19 200			32 013			
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		2 112	1 826					3 938			
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		1 500	1 564	1 200				4 264			
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			8 350					8 350			
Subvention pour charges de service public	87 867							87 867			
TOTAL	87 867	9 500	29 650	1 200	31 333	1 000	800	161 350			



Tableau 4 Tableau d'èquilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ESOINS (utilisation des financements)	BR 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021	BI 2021	Prévision d'exécution 2020	BR 2020	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgetaire (deficit) (D2)*	3 212	443	396	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)							Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	11 852	10 636	11910	11910	8 517	11 852	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e.1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(c1)	15 064	11 079	12 306 e	11 910	8 517	11 852	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(c2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (i)= (2) - (1)		-	- 0	396	2 562	3 212	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		-	- 0	-	-		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non tiéchée)			- 0	396	2 562	3 212	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	15 064	11 079	12 306 e	12 306	11 079	15 064	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgetaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Consel d'administration du 6 novembre 2020 T4-Equibre financier





Tableau 5 Opérations pour comptes de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Prévision d'éxécution 2020	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	11 910	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		11 910
	TOTAL		11 910	11 910

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Conseil d'administration du 6 novembre 2020

T5-Op compte de tiers

#

Budget initial 2021 Tableau 6 Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021	PRODUITS	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021
Personnel	111 100	111 100	112 646	Subventions pour charge de service public	86 405	86 405	87 867
dont messe selerale hors CAS	91 455	91 191	69.937	dont SCSP Materique	86 405	86 405	84 931
dom COD RPG libts	Section 1		2 627	dont SCSP mesure nouveile "Sécurisation Géoportal"			2 936
durá charges de pensiona civilea*	16 077	18 293	18 263	Autres subventions	7 800	7 000	9 100
dont gesyres societes	1.568	1 616	1 819	doel subventions Etal	3 800	3 800	4 200
ACCOUNT ON THE PROPERTY OF THE		a construction of		dont subventions collectivités territoriales	2 700	2 000	4 000
				dont guitres subventions	500	400	100
				don't recettes filechies	800	800	800
Fonctionnement autre que les charges de personnel	39 734	37 700	43 300	Chiffre d'affaires	54 934	58 900	59 650
dent fonctionnement courant	*****		*****	daré prend public	6 200	7 500	8 350
dont sous tratance courante	23 300	20 000	23 300	dorf merché professionnel	10 800	11 300	6 200
SOURCE SERVICE COLUMN				dord marché défense espace	15 300	15 300	12 900
				don't divers	200	200	200
				elant RPG	6 000	6 000	12 000
riont sous tradunce Géormaga	13 200	14 300	14 800	divit Geomans	13 200	14 300	14 800
dont your trafence T-Rex	3 234	3 400	5 200	glore TuRey	3 234	3 400	5 200
				Autres produits	1 275	1 252	1 200
Charges non décaissables	8 900	9 300	9 300	Produits non-encalssables	5 600	6 600	7 600
durf dislation aux amortis sements	8 500	3 000	9 000	dant production translatione	4 000	5 000	6 000
don't distation aux provisions	300	300	300	don't coule part de subvid'investissement et pruduit des arrort neutralisés	1 100	1 100	1 100
dont valuer complable des actifs cédés.				dant reprise de pravisions	500	500	500
TOTAL DES CHARGES (1)	159 634	158 100	165 246	TOTAL DES PRODUITS (2)	156 014	159 257	165 417
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		1 157	171	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	3 620		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat právisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	150 634	159 257	165 417	TOTAL EQUEBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	159 634	159 257	165 417

Calcul de la capacité d'autofinancement

BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021
- 3 620	1 157	171
008 B	9 300	9 300
- 500	- 500	- 500
- 1 100	- 1 100	- 1 100
3 580	8 857	7 871
	- 3 420 8 800 - 500 - 1 100	BR19090 drusseutine 2020 2020 2020 2020 2020 2020 2020 20

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021	RESSOURCES	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	Bi 2021
Insufficance d'autofinancement		- 1		Capacité d'autofinancement	3 580	8.857	7 671
Investissements	11 000	12 000	14 000	Financement de l'actif par l'Étal	908	-	1 000
dont investissements de production	7 000	7 000	E 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Étal			
dust invocalization des bases de données	4 000	5 000	4 000	Autres ressources			
Remboursement des dettes financières	iza escaria			Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 000	12 000	14 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 433	8 857	8 871
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)				Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6)-(6)	6 512	3 143	5 129

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR1 2020	Prévision d'exécution 2920	BI 2021
variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 6512	- 3 143	5 129
Variation du BESORN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 3 300	- 581	4 733
variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 3 212	- 2 562	396
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 388	17 757	12 628
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3515	6 234	1 501
Niveau de la TRESORERIE	10 872	11 523	11 127
Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement	26	28	26



Tableau 7 Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Enkt	janvier	février	mars	avrii	mai	Juin	juillet	aoút	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	11 623	29 056	18 387	10 696	31 167	29 213	20 348	14 653	32 296	25 367	15 523	18 526	- 396
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	30 556	1 653	2 348	27 719	4 573	3 018	3 182	32 458	3 522	3 156	12 100	5 731	130 017
Subvention pour charges de service public	26 848			26 848				26 848	-		7 322		87 867
Autres financements de l'État	120	140	110	170	685	640	68	135	1 350	210	300	380	4 300
Subvention dinvestissement								11.00.000			1 000		1 000
Autres financements publics	200	500	400	350	400	800	390	200	200	600	800	1 250	6 000
Ressources propres	3 388	1 013	1 838	351	3 488	1 578	2 822	5 275	1 972	2 346	2 678	4 101	30 850
Recettes budgétaires - Grands projets		2 664	1 405	6 282	6 664	2 238	3 632	62	1 639	1 437	3 878	1 433	31 333
Financements de l'État	-	2 664	1 405	6 282	6 664	2 238	3 632	62	1 639	1 437	3 878	1 433	31 333
Autres financements publics											00.0	. 400	01 300
Mécénats fléchés	-				le le					1			
Autres recettes fléchées		- 1											
Opérations non budgétaires	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11910
Emprunts : encaissements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	983	11 910
- TVA encaissée	993	993	993	993	993	993	993	993	0.000.00	100000000000000000000000000000000000000			
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements			- 500		503	999	993	993	993	993	993	993	11 910
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers			1	1		1		1					
A. TOTAL	31 549	5 309	4 745	34 994	12 229	6 248	7 806	33 513	6 153	5 586	40.074		
					16.660	9246	1 000	99 019	6 103	0 006	16 971	8 157	173 260
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	9 850	12 170	11 261	12 080	11 151	12 099	11 792	12 987	10 693	12 323	12 975	14 563	143 946
Personnel	9 367	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	112 646
Fonctionnement	240	1 700	1 700	2 500	1 200	2 100	2 200	2 340	1 100	2 160	2 530	3 530	23 300
investissement	223	1 083	174	193	564	612	205	1 260	206	776	1 058	1 646	8 000
Dépenses liées aux grands projets	3 173	2 816	283	1 349	2 039	2 022	717	1 890	1 396	2 115			17 800
Personnel													
Fonctionnement	3 173	2 816	283	1 349	2 039	2 022	717	1 890	1 396	2 115	00.0		17 800
nvestissement									-				
Opérations non budgétaires	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
Emprunts remboursements en capital												1	11.000
Opérations gérées en comptes de tiers :	983	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
- TVA décaissée	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers décaissements					-	300	333	200	333	555	553	993	11910
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
B. TOTAL	14 015	15 979	12 537	14 422	14 183	15 114	13 502	15 870	13 081	15 430	13 968	15 556	173 656
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	17 533 -	10 669 -	7 791	20 572 -	1 954 -	8 866 -	5 695	17 643	6 928 -	9 845	3 003	7 399	(i) ou (ii)*
													V1 (-0)

^{*}Variation de Irésorere correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

17-Trégorene

18

Tableau 8 Opérations liées aux recettes flechées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	2021	2022	2023	2024
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)			Vermont-Di-		
Recettes fléchées (b)	- 1	800	900	900	90
Etat Collectivités Europe		737 63	900	900	90
Subvention D'investissement				n in the means	
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	-	800	900	900	90
Personnel AE=CP		673 673	757 757	757 757	75 75
Fonctionnement AE CP		64 64	72 72	72 72	7 7
Investissement AE		64	72	72	- 7
CP		64	72	72	7
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	V	-			50.840.5

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un sujvi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

i cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par operation, cette seconde partie permet de Autofinancement des opérations fléchées (d)		800	900	900	900
Platolinarioement des operations inconess (a)					
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	- L	800	900	900	900
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)		1 W - 7 × .	100		down .

Conseil d'administration du 6 novembre 2020

J&

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Sulvi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opëration	Nature	Coût total de l'opération (HT)
		(1)
Т-гех	Frais Internes sous traitance	16 400
Total T-Rex		16 400
Geomaps	Frais Internes sous traitance	78 000
	Total Geomaps	78 000
RPG	Frais Internes sous traitance	69 346 12 214
Total RPG		81 560
	Ss total sous traitance Ss total frais internes	106 614 69 346
	TOTAL	175 960

AE exécutés les années antérieures à 2021	AE nouveaux prévus en 2021	TOTAL AE exécutés ou prévus en 2021	CP exécutés les années antérieures à 2021	CP nouveaux prévus en 2021	TOTAL des CP exécutés ou prévus en 2021
(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)
6 836	3 200	10 036	4 8 1 2	3 300	8 1 1 2
6 836	3 200	10 036	4 812	3 300	8 112
71 699	5 250	76 949	59 900	14 500	74 400
71 699	5 250	76 949	59 900	14 500	74 400
39 212 12 214	12 133	51 346 12 214	39 212 12 214	12 133	51 346 12 214
51 426	12 133	63 560	51 426	12 133	63 560
39 212 90 750	12 133 8 460	51 346 99 200	39 212 76 925	12 133 17 800	51 346 94 725
129 962	20 583	150 545	116 138	29 933	146 071

AE prévus en 2022	CP prévus en 2022	AE prévus en 2023	CP prévus en 2023	AE prévus > 2024	CP prévus >2024
(8)	(9)	(10)	(11)	(10)	(11)
3 200	3 300	3 164	3 300		1 688
3 200	3 300	3 164	3 300	-	1 688
1 051	3 600		1000		
1 051	3 600		-		
6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
4 251	6 900	3 164	3 300		1 688
10 251	12 900	9 164	9 300	6 000	7 688

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévisio	on 2021	
Opération	Nature	Financement de l'opération (HT)	Réssources des années antérieures à 2021	Ressources prévues en 2021	
		(14)	(15)	(16)	
T-rex	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	18 200	4 152	5 000	
1534 5 33	Total T-Rex	18 200	4 152	6 000	
111111111111111111111111111111111111111	Financement de l'Etat*				
Geomaps	Autres financements publics**				
200-06A89968	Autres financements***	82 000	62 917	14 200	
	Total Geomaps	82 000	62 917	14 200	
RPG	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	81 560	51 426	12 133	
	Total RPG	81 560	51 426	12 133	
	Ss total financement de l'Etat Ss total autres financements publics Ss total autres financements	181 760	118 495	31 333	
Que and	TOTAL	181 760	118 495	31 333	

Ressources prévues en 2022	Ressources prévues en 2023	Ressources prévues >2024
(17)	(17)	(18)
3 700	3 700	1 648
3 700	3 700	1 648
1 483	3 400	
1 483	3 400	-
6 000	6 000	6 000
6 000	6 000	6 000
	-	-
790	2	
11 183	13 100	7 648
11 183	13 100	7 648

Conseil d'administration du 6 novembre 2020 T9-Operations pluriannuelles

^{*} Subvention pour charges de service public, autres financements de l'État, fiscalité affectée
*** Autres financements publics
*** Recettes propres

Tableau 10 Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				ВІ	2021
	1	Niveau initial de restes à payer			34 383
	2	Niveau initial du fonds de roulement			17 757
Stocks initiaux	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement			6 234
	4	Niveau initial de la trésorerie			11 523
	4.a 4.b	dont niveau initial de la trésorerie fléchée dont niveau initial de la trésorerie non fléchée			11 523
	[4.0	don't nivead initial de la dessens normanie			
	5	Autorisations d'engagement			159 396
	6	Résultat patrimonial			171
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)			7 871
	8	Variation du fonds de roulement		-	5 129
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS		-
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS		300
		Variation des stocks			300
		Charges sur créances irrécouvrables Produits divers de gestion courante	+		_
		Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de	OFNO		5.000
	11	trésorerie Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations	SENS	-	5 033
Flux de		sur exercices antérieurs Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations	+/-	-	24 532
l'année		de l'exercice en cours	+/-		23 235
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		18 353
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	-	22 089
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-	396
	12.a	Recettes budgétaires			161 476
	12.b	Crédits de paiement ouverts			161 920
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires			-
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-	396
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée			
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	10 X	-	396
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-	4 733
	16	Restes à payer		-	2 524
	17	Niveau final de restes à payer			31 859
Stocks	18	Niveau final du fonds de roulement			12 628
Stocks finaux	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement			1 501
	20	Niveau final de la trésorerie			11 127
	20.a 20.b	dont niveau final de la trésorerie fléchée			11 127

T10-Synthèse

Comptabilité budgétaire Comptabilité générale

Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Réunion de l'organe délibérant du 6 novembre 2020

		Dernières données	s connues
Données physiques issues du RT			
Note de complétude OAD	1500	253/275	
Nombre de bâtiments occupés	X	531	45
dort bions propres	X	1	
dont biens domanaux	X	46	3
dont prises à bail	X	4	4
dont autres mises a disposition (ex. collectivités territoriales)	X	3	
Surface fotale occupée (m² - SUE)	X	57 635	56 554
don't been propres	X	589	498
don't blens domaniaux	X	51 685	52 149
Sont prises à bail	X	5 148	3 694
dont autres mises à disposition (ex : collectivités territoriales)	X	213	213
Ratio m* SUN / poste de travail (*)	X	16	13

Institut national de l'information géographique et forestiere

	Classe de compte (n°)	Prévision d'Exécution (N- 1) 2020	Exécution (N-2) 2019
Dépenses de fonctionnement à l'€ près			
Redevances de credit-bail immobilier (*)	6125	0	
Locations immobilières (*)	6132	982 813	1 009 009
Extretion of reparations our biens immobiliers (1)	6152	626 359	
Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'E près			
dort biens propres	756		
dbrill blens domenique	756		

	Prévision d'Exécution (N- 1) 2020	Exécution (N-2) 2019
Acquisitions / Constructions à l'€ près		
tur biens acquis ou n'és à disposition		
Travaux structurants à l'€ près		
sur blens mis á disposition		
sur biens acquis		
Entretien lourd à l'€ près		
ur biens mis å disposition		
ur biens acquis		

ommentalies portant sur la stratégie îmmobilière de l'établissement : colamment sur l'avancement des opérations préviues sans le SPSI, la levier dan inserves de la DIE, ou du CIE, les économies réalisées ou programmées,...)

Le ministère de la transition écologique (MTE) envisage de réaliser au travers d'un marché global de performance la rénovation énergétique des bâtiments K et L. pour une envelopse globale de 9 Me TTC, avec une parisopation de l'IGN de 3 Mé étaité sur 3 ans (1 Méun de 2011 à 2023) la construction, sur l'empres du bâtiment J, d'un immeuble de 7 étages pour accuellir l'Office français de la biodiversité. Ce chamter enclavé avec des accès très confirmits, en mieu occupe s'ainonnote très complèce à mieme:

Dans le cadre du plan de relance, deux demandes de financements not été effectuées.

S'agissant du premie projet, le MTE d'est appoyé au rune étude de programmation pour faire une demande de financement plus embiteure pour la rélatation d'une rénovation énerghétique compéte la construction d'un parting souterrain et des travaux sur les hisments K et L. Ces travaux estimés à 318 Me euros TTC poteraient sur la réfection du système de chauffage, la mise à niveau de la défense contre l'incendie, la mise en accessibilité et la restructuration inconneile des bismersis K et L. Le socion froite porte sur le hisment P et est estimé à 5,1 ME euros TTC. Les grands postes de travaux envisagés concernent d'une part l'envelope du bisment et, d'aut equit de nombreux travaux intéleurus qui imparterent les sols, closons et plafends et qui sont donc une occasion de réaliser une restructuration spatiale de ces locaux à un coût optimes.

La cellule de gestion des moyens communs aux ecoles (GEMCEC) gère les travaux lourds concernant le bâtiment de l'école; Les travaux de mes aux normes (AdAP) des sandaires senont réceptionnées à la fin de l'année 2020. L'UNA à étail une convenion de maîtrise d'anvarge unique avec l'école nationale des ponse te chausakes afin d'assurer les travaux de réfection de l'étain-theil et sécurisation des toutres terraises naccessibles de l'ensemble immobilier CARNOTYCASSINI. Le coût estimé pour flight de ces travaux est de 0.6,20 Mé (cultiment de 14 fois à utile et le cavervainne entre 2019 et 2022).

Autres sites

Roussillon : le ste de Roussillon a été remis aux Domaines en 2019. L'IGN n'a pas eu de retour de produits de cession en 2020.

érouville-Saint-Clair une solution de relogement ou de remise au domaine d'un étage du bâtiment est toujours à l'étude

foulouse/Ramanville-Sant-Agne : une solution de relogement est à l'étude. Il est cependant nécessaire de renouveler le bail pour le bâtiment actuel nt l'échéance arrive à terme en 2021 :

Remarque concernant le tableau Données physiques issues du RT, les forfes évolutions constatées sont dues à la décisions de prendre cette année en référence le RT et les informations du SPSI. Ceu fat apparatre dans le nombre de bâtiments occupiés par l'IGH des bâtiments anne ses non pris en compte les années précédentes tels que les logements INTS de Villefranche (traisons et garages) et le bâtiment. Tou site de Sevit-Mandé (poste de écunité aluie entre les bâtiments B et L).

Conseil d'administration du 8 novembre 2019 Annexe immobilière



Tableau 1 Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF	Hors plafond PLF	Plafond organisme
	(a)	(b)	(= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1 471	63	1 534

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

1 471

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS	S PLAFOND LFI	EMPLOIS HORS	S PLAFOND LFI	PLAFOND ORGANISME	
Enk€	ЕТРТ	Dépenses de personnel *	ЕТРТ	Dépenses de personnel *	ЕТРТ	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1+2+3+4)	1 471	102 134	63	1 908	1 534	112 646
1 - TITULAIRES	738	57 759			738	57 759
* Titulaires État	271	21 158			271	21 158
* Titulaires organisme (corps propre)	467	36 601			467	36 601
2 - CONTRACTUELS	733	44 375	30	1 105	763	45 480
* Contractuels de droit public	733	44 375	30	1 105	763	45 480
ðCDI	569	37 183			569	37 183
ðCDD	153	5 761	30	1 105	183	6 866
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	11	1 431			11	1 431
* Contractuels de droit privé	-					
ðCDI	-					
ðCDD	•					
3 - CONTRATS AIDES			33	803	33	803
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés)						8 604

^{*} Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L AUTRE ENTITE, REMUNERES P. L'ORGANISME ET DECOMPTES D SON PLAFOND D'AUTORISATIO D'EMPLOIS		
	ETPT **	Dépenses de personnel **	
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5+6)	8	583	
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	8	583	
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	-	-	

^{**} Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES LUI ET NON DECOMPTES DANS S PLAFOND D'AUTORISATION D'EMP		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***	
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1,00	n-c	
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,00	n-c	
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0	

^{***} Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

Tableau 2

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES DEPENSES										
BR1 20	20	Prévision d'éx 2020	écution	BI 2021						
AE	СР	AE	СР	AE	СР					
111 100	111 100	111 100	111 100	112 646	112 64					
91 455	91 455	91 191	91 191	89 937	89 93					
;				2 627	2 62					
18 077	18 077	18 293	18 293	18 263	18 26					
	1 568	1 616	1 616	1 819	18					
t 39 800	41 500	39 800	41 100	33 750	41 1					
- 23 300 T	23 300	23 300	21 000	25 300	23 3					
13 000	15 000	13 000	15 600	5 250	14 5					
	3 200	3 500	4 500	3 200	33					
t 11 000	7 000	7 500	7 000	13 000	8 0					
161 900	159 600	158 400	159 200	159 396	161 74					
S S S S	AE 111 100	BR1 2020 AE	BR1 2020 AE CP AE 111 100	BR1 2020 Prévision d'éxécution 2020 AE	BR1 2020 Prévision d'éxécution 2020 BI 2021					

		RECETTES	
BI 2021	Prévision d'éxécution 2020	BR1 2020	
160 550	157 957	155 588	Recettes Globalisées
87 867	86 405	86 405	Subvention pour charge de service public
84 931	86 405	86 405	dont SCSP historique
2 936			dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoporta
9 500	8 000	6 500	Autres subventions
4 300	4 900	4 900	dont subventions Etat
4 700	2 000	900	dont subventions collectivités territoriales
500	1 100	700	dont autres subventions
29 650	34 500	32 500	Chiffre d'affaires
8 350	7 500	6 200	dont grand public
6 100	11 000	10 300	dont marché professionnel
15 000	15 800	15 800	dont marché défense espace
200	200	200	dont divers
31 333	27 800	28 000	Grands Projets
12 133	9 600	9 600	dont Registre parcellaire graphique
14 200	14 700	15 300	dont GEOMAPS
5 000	3 500	3 100	dont T-rex
1 200	1 252	1 275	Autres produits
1 000	-	908	Dotation
800	800	800	Recettes fléchées
161 350	158 757	156 388	TOTAL DES RECETTES
396	443	3 212	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

Tableau 3 Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Dudant	Dépenses										
Budget	Personnel		Fonctio	nnement	Investis	sement	TOTAL				
en k€	AE	СР	AE	AE CP		СР	AE	СР			
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	16 300	16 300	1 079	1 141	150	150	17 529	17 591			
Elaborer une description du territoire	45 892	45 892	6 637	4 456	2 143	2 927	54 672	53 275			
Organiser la diffusion et le partage de données	16 953	16 953	4 386	4 585	4 057	1 422	25 396	22 960			
Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 606	8 606	2 252	1 717	300	300	11 158	10 623			
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 263	6 263	8 527	17 883	-	-	14 790	24 146			
Pilotage et administration générale	18 632	18 632	10 869	11 318	6 350	3 201	35 851	33 151			
TOTAL	112 646	112 646	33 750	41 100	13 000	8 000	159 396	161 746			

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Budget	Recettes								
Buuget			Recettes ç	lobalisées			Recettes fléchées	Total	
en k€	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation	Recettes nechees	Total	
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		5 237	1 650		12 133	-		19 020	
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		651	3 447			1 000	800	5 898	
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité			12 813		19 200			32 013	
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		2 112	1 826					3 938	
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		1 500	1 564	1 200				4 264	
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			8 350					8 350	
Subvention pour charges de service public	87 867							87 867	
TOTAL	87 867	9 500	29 650	1 200	31 333	1 000	800	161 350	

Tableau 4 Tableau d'équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	BR 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021		BI 2021	Prévision d'exécution 2020	BR 2020	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	3 212	443	396		-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)								Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	11 852	10 636	11 910		11 910	8 517	11 852	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)								Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)		11 079	12 306	et	11 910	8 517	11 852	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)= (2) - (1)	-	-		ou	396	2 562	3 212	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		-	-	ou	-	-		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	-	-	-	ou	396	2 562	3 212	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	15 064	11 079	12 306	et	12 306	11 079	15 064	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

^(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

^(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

^(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Budget initial 2021

Tableau 5 Opérations pour comptes de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Comptes Prévision d'éxécution 2020		Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	11 910	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		11 910
	TOTAL	11 910	11 910	

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B.: Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

En k€

CHARGES	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021	PRODUITS	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021
Personnel	111 100	111 100	112 646	Subventions pour charge de service public	86 405	86 405	87 867
dont masse salariale hors CAS	91 455	91 191	89 937	dont SCSP historique	86 405	86 405	84 931
dont CDD RPG llôts			2 627	dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoportail"			2 936
dont charges de pensions civiles*	18 077	18 293	18 263	Autres subventions	7 800	7 000	9 100
dont œuvres sociales	1 568	1 616	1 819	dont subventions Etat	3 800	3 800	4 200
				dont subventions collectivités territoriales	2 700	2 000	4 000
				dont autres subventions	500	400	100
				dont recettes flèchées	800	800	800
Fonctionnement autre que les charges de personnel	39 734	37 700	43 300	Chiffre d'affaires	54 934	58 000	59 650
dont fonctionnement courant	23 300	20 000	23 300	dont grand public	6 200	7 500	8 350
dont sous traitance courante	23 300			dont marché professionnel	10 800	11 300	6 200
				dont marché défense espace	15 300	15 300	12 900
				dont divers	200	200	200
				dont RPG	6 000	6 000	12 000
dont sous traitance Géomaps	13 200	14 300	14 800	dont Geomaps	13 200	14 300	14 800
dont sous traitance T-Rex	3 234	3 400	5 200	dont T-Rex	3 234	3 400	5 200
				Autres produits	1 275	1 252	1 200
Charges non décaissables	8 800	9 300	9 300	Produits non encaissables	5 600	6 600	7 600
dont dotation aux amortissements	8 500	9 000	9 000	dont production immobilisée	4 000	5 000	6 000
dont dotation aux provisions	300	300	300	dont quote part de subv d'investissement et produit des amort neutralisés	1 100	1 100	1 100
dont valeur comptable des actifs cédés				dont reprise de provisions	500	500	500
TOTAL DES CHARGES (1)	159 634	158 100	165 246	TOTAL DES PRODUITS (2)	156 014	159 257	165 417
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	1 157	171	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	3 620	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	159 634	159 257	165 417	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	159 634	159 257	165 417

^{*} il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	- 3 620	1 157	171
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 800	9 300	9 300
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 500	- 500	- 500
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	- 1
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 1 100	- 1 100	- 1 100
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 580	8 857	7 871

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021	RESSOURCES	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	3 580	8 857	7 871
Investissements	11 000	12 000	14 000	Financement de l'actif par l'État	908	-	1 000
dont investissements de production	7 000	7 000	8 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
dont immobilisation des bases de données	4 000	5 000	6 000	Autres ressources			
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 000	12 000	14 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 488	8 857	8 871
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	•	-	•	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	6 512	3 143	5 129

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR1 2020	Prévision d'exécution 2020	BI 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 6 512	- 3 143	- 5 129
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 3 300	- 581	- 4 733
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 3 212	- 2 562	- 396
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 388	17 757	12 628
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 515	6 234	1 501
Niveau de la TRESORERIE	10 872	11 523	11 127

Frésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement	26	28	26	
			-	

Tableau 7 Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	11 523	29 056	18 387	10 595	31 167	29 213	20 348	14 653	32 296	25 367	15 523	18 526	- 396
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	30 556	1 653	2 348	27 719	4 573	3 018	3 182	32 458	3 522	3 156	12 100	5 731	130 017
Subvention pour charges de service public	26 848			26 848				26 848			7 322		87 867
Autres financements de l'État	120	140	110	170	685	640	60	135	1 350	210	300	380	4 300
Subvention d'investissement											1 000		1 000
Autres financements publics	200	500	400	350	400	800	300	200	200	600	800	1 250	6 000
Ressources propres	3 388	1 013	1 838	351	3 488	1 578	2 822	5 275	1 972	2 346	2 678	4 101	30 850
Recettes budgétaires - Grands projets	-	2 664	1 405	6 282	6 664	2 238	3 632	62	1 639	1 437	3 878	1 433	31 333
Financements de l'État	-	2 664	1 405	6 282	6 664	2 238	3 632	62	1 639	1 437	3 878	1 433	31 333
Autres financements publics													
Mécénats fléchés													
Autres recettes fléchées													
Opérations non budgétaires	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
Emprunts : encaissements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
- TVA encaissée	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
A. TOTAL	31 549	5 309	4 745	34 994	12 229	6 248	7 806	33 513	6 153	5 586	16 971	8 157	173 260
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	9 850	12 170	11 261	12 080	11 151	12 099	11 792	12 987	10 693	12 323	12 975	14 563	143 946
Personnel	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	9 387	112 646
Fonctionnement	240	1 700	1 700	2 500	1 200	2 100	2 200	2 340	1 100	2 160	2 530	3 530	23 300
Investissement	223	1 083	174	193	564	612	205	1 260	206	776	1 058	1 646	8 000
Dépenses liées aux grands projets	3 173	2 816	283	1 349	2 039	2 022	717	1 890	1 396	2 115	-	-	17 800
Personnel													-
Fonctionnement	3 173	2 816	283	1 349	2 039	2 022	717	1 890	1 396	2 115	-	-	17 800
Investissement													-
Opérations non budgétaires	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
Emprunts : remboursements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
- TVA décaissée	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	993	11 910
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
B. TOTAL	14 015	15 979	12 537	14 422	14 183	15 114	13 502	15 870	13 081	15 430	13 968	15 556	173 656
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	17 533	- 10 669	- 7 791	20 572	- 1 954	- 8 865	- 5 695	17 643	- 6 928	- 9 845	3 003	- 7 399	(I) ou (II)*
SOLDE CUMULE (1) + (2)	29 056	18 387	10 595	31 167	29 213	20 348	14 653	32 296	25 367	15 523	18 526	11 127	

^{*} Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

Tableau 8 Opérations liées aux recettes flechées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	2021	2022	2023	2024
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	-	-	-	-
Recettes fléchées (b)	-	800	900	900	900
Etat		737	900	900	900
Collectivités					
Europe		63			
Subvention D'investissement					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	-	800	900	900	900
Personnel		673	757	757	757
AE=CP		673	757	757	757
Fonctionnement		-			
AE		64	72	72	72
СР		64	72	72	72
Investissement		-	-	- 70	-
AE		64	72	72	72
СР		64	72	72	72
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)		800	900	900	900
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	800	900	900	900
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)		-	•	•	-

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération (HT)		
		(1)		
T-rex	Frais Internes			
1-16X	sous traitance			
	Total T-Rex			
Geomaps	Frais Internes			
Geomaps	sous traitance	78 000		
	Total Geomaps	78 000		
RPG	Frais Internes	69 346		
INFG	sous traitance	12 214		
	Total RPG	81 560		
	Ss total sous traitance	106 614		
	Ss total frais internes	69 346		
	TOTAL	175 960		

AE exécutés les années antérieures à 2021	AE nouveaux prévus en 2021	TOTAL AE exécutés ou prévus en 2021	CP exécutés les années antérieures à 2021	CP nouveaux prévus en 2021	TOTAL des CP exécutés ou prévus en 2021
(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)
6 836	3 200	10 036	4 812	3 300	8 112
6 836	3 200	10 036	4 812	3 300	8 112
					-
71 699	5 250	76 949	59 900	14 500	74 400
71 699	5 250	76 949	59 900	14 500	74 400
39 212	12 133	51 346	39 212	12 133	51 346
12 214	-	12 214	12 214	-	12 214
51 426	12 133	63 560	51 426	12 133	63 560
39 212	12 133	51 346	39 212	12 133	51 346
90 750	8 450	99 200	76 925	17 800	94 725
129 962	20 583	150 545	116 138	29 933	146 071

AE prévus en 2022	CP prévus en 2022	AE prévus en 2023	CP prévus en 2023	AE prévus > 2024	CP prévus >2024
(8)	(9)	(10)	(11)	(10)	(11)
3 200	3 300	3 164	3 300	-	1 688
3 200	3 300	3 164	3 300	-	1 688
1 051	3 600				
1 051	3 600	-	-	-	-
6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
4 251	6 900	3 164	3 300	-	1 688
10 251	12 900	9 164	9 300	6 000	7 688

B - Prévisions de recettes

	Prévision	Н
Nature	Financement de l'opération (HT)	
	(14)	Н
Financement de l'Etat*		H
Autres financements publics**		H
Autres financements***	18 200	Н
Total T-Rex	18 200	Н
Financement de l'Etat*		Н
Autres financements publics**		Н
Autres financements***	82 000	Н
Total Geomaps	82 000	Н
Financement de l'Etat*		Н
Autres financements publics**		Н
Autres financements***	81 560	Н
Total RPG	81 560	Н
Ss total financement de l'Etat	-	
Ss total autres financements		П
publics	-	
Ss total autres financements	181 760	
TOTAL	181 760	l
	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements*** Total T-Rex Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements*** Total Geomaps Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements publics** Total RPG Ss total financement de l'Etat Ss total autres financements publics Ss total autres financements	Nature Financement de l'opération (HT)

Ressources des années	
antérieures à 2021	Ressources prévues en 2021
(15)	(16)
4 152	5 000
4 152	5 000
62.047	14 200
62 917	14 200
62 917	14 200
51 426	12 133
51 426	12 133
-	-
-	-
118 495	31 333
118 495	31 333

Prévisions 2022 et suivantes			
Ressources prévues en 2022	Ressources prévues en 2023	Ressources prévues >2024	
(17)	(17)	(18)	
3 700	3 700	1 648	
3 700	3 700	1 648	
1 483	3 400		
1 483	3 400		
6 000	6 000	6 000	
6 000			
8 000	6 000	6 000	
-	-	-	
-	-	-	
11 183	13 100	7 648	
11 183	13 100	7 648	

Conseil d'administration du 6 novembre 2020 T9-Opérations pluriannuelles

^{*} Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée ** Autres financements publics *** Recettes propres

Tableau 10

Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				BI 20	104
	1	Niveau initial de restes à payer			34 383
	2	Niveau initial du fonds de roulement		1	17 757
Stocks initiaux	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement			6 234
	4	Niveau initial de la trésorerie		1	11 523
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée			
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		•	11 523
	5	Autorisations d'engagement		15	59 396
	6	Résultat patrimonial			171
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)			7 871
	8	Variation du fonds de roulement		-	5 129
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS		-
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS		300
		Variation des stocks			300
		Charges sur créances irrécouvrables	-		
		Produits divers de gestion courante	+		
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-	5 033
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations	+/-	- 2	24 532
Flux de		sur exercices antérieurs Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations	,		
l'année		de l'exercice en cours	+ / -	2	23 235
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des	+/-	1	18 353
		opérations sur exercices antérieurs	- '	•	0 000
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	- 2	22 089
		operations de revieres en cours			
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-	396
	12.a	Recettes budgétaires		16	61 476
	12.b	Crédits de paiement ouverts			61 920
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires			-
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-	396
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée			-
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-	396
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		_	4 733
	16	Restes à payer		-	2 524
	17	Niveau final de restes à payer		3	81 859
Stocks	18	Niveau final du fonds de roulement		1	12 628
finaux	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement			1 501
	20	Niveau final de la trésorerie		1	11 127
	20.a 20.b	dont niveau final de la trésorerie fléchée dont niveau final de la trésorerie non fléchée			- 11 127
		Comptabilité budgétaire Comptabilité générale			

Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Institut national de l'information géographique et forestiere

Réunion de l'organe délibérant du 6 novembre 2020

Dernières données connues

Données physiques issues du RT			
Note de complétude OAD	253/275		
Nombre de bâtiments occupés	X	53	45
dont biens propres	X	1	1
dont biens domaniaux	X	46	37
dont prises à bail	X	4	4
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	3	3
Surface totale occupée (m² - SUB)	X	57 635	56 554
dont biens propres	X	589	498
dont biens domaniaux	X	51 685	52 149
dont prises à bail	X	5 148	3 694
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	213	213
Ratio m² SUN / poste de travail (*)	X	16	13

	Classe de compte (n°)	Prévision d'Exécution (N- 1) 2020	Exécution (N-2) 2019
Dépenses de fonctionnement à l'€ près			
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0	0
Locations immobilières (*)	6132	982 813	1 009 009
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	626 359	629 262
Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'€ près			
dont biens propres	756	-	-
dont biens domaniaux	756	-	-

^(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)

sur biens mis à disposition sur biens acquis

	Prévision d'Exécution (N- 1) 2020	Exécution (N-2) 2019
Acquisitions / Constructions à l'€ près		
sur biens acquis ou mis à disposition	-	=
Travaux structurants à l'€ près		
sur biens mis à disposition	-	=
sur biens acquis	-	-

Entretien lourd à l'€ près

Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement :

notamment sur l'avancement des opérations prévues dans le SPSI, la levée des réserves de la DIE ou du CIE, les économies réalisées ou programmées,...)

Saint Mandé

Le ministère de la transition écologique (MTE) envisage de réaliser au travers d'un marché global de performance :

la rénovation énergétique des bâtiments K et L pour une enveloppe globale de 9 M€ TTC, avec une participation de l'IGN de 3 M€ étalée sur 3 ans (1 M€/an de 2021 à 2023)

- la construction, sur l'emprise du bâtiment J, d'un immeuble de 7 étages pour accueillir l'Office français de la biodiversité. Ce chantier enclavé avec des accès très contraints, en milieu occupé s'annonce très complexe à mener.

Dans le cadre du plan de relance, deux demandes de financements ont été effectuées :

- S'agissant du premier projet, le MTE s'est appuyé sur une étude de programmation pour faire une demande de financement plus ambitieuse pour la réalisation d'une rénovation énergétique complète, la construction d'un parking souterrain et des travaux sur les bâtiments K et L. Ces travaux estimés à 31,6 M€ euros TTC porteraient sur la réfection du système de chauffage, la mise à niveau de la défense contre l'incendie, la mise en accessibilité et la restructuration fonctionnelle des bâtiments K et L.

- Le second projet porte sur le bâtiment P et est estimé à 5,1 M€ euros TTC. Les grands postes de travaux envisagés concernent d'une part l'enveloppe du bâtiment et, d'autre part de nombreux travaux intérieurs qui impacteront les sols, cloisons et plafonds et qui sont donc une occasion de réaliser une restructuration spatiale de ces locaux à un coût optimisé.

Champs-sur-Marne

La cellule de gestion des moyens communs aux ecoles (GEMCEC) gère les travaux lourds concernant le bâtiment de l'école.

Les travaux de mise aux normes (Ad'AP) des sanitaires seront réceptionnés à la fin de l'année 2020.

L'IGN a établi une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'école nationale des ponts et chaussées afin d'assurer les travaux de réfection de l'étanchéité et sécurisation des toitures terrasses inaccessibles de l'ensemble immobilier CARNOT/CASSINI. Le coût estimé pour l'IGN de ces travaux est de 0,52 M€ (paiement en 4 fois au titre de la convention entre 2019 et 2022).

Autres sites

Roussillon : le site de Roussillon a été remis aux Domaines en 2019. L'IGN n'a pas eu de retour de produits de cession en 2020.

Hérouville-Saint-Clair : une solution de relogement ou de remise au domaine d'un étage du bâtiment est toujours à l'étude.

Toulouse/Ramonville-Saint-Agne : une solution de relogement est à l'étude. Il est cependant nécessaire de renouveler le bail pour le bâtiment actuel dont l'échéance arrive à terme en 2021.

Remarque : concernant le tableau Données physiques issues du RT, les fortes évolutions constatées sont dues à la décisions de prendre cette année en référence le RT et les informations du SPSI. Ceci fait apparaitre dans le nombre de bâtiments occupés par l'IGN des bâtiments annexes non pris en compte les années précédentes tels que les logements NAS de Villefranche (maisons et garages) et le bâtiment T du site de Saint-Mandé (poste de sécurité situé entre les bâtiments B et L).

Conseil d'administration du 8 novembre 2019 Annexe immobilière



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2020

N° 2020-25

Durées d'amortissement des biens inscrits à l'inventaire.

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 6 novembre 2020 ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, Vu l'article 9-1° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes, Vu l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-19-0055 du 16/01/2020,

DELIBERE:

Article 1 : Les durées d'amortissement des biens inscrits à l'inventaire sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction reçue en dotation (sauf et Villefranche)	50 ans
Construction acquise	50 ans
Construction du site de Villefranche	25 ans
Avion	25 ans
Base de données "BD Alti"	20ans
Presse KBA	20 ans
Electricité (Haute tension)	20 ans
Plantation d'arbres	20 ans
Chauffage	15 ans
Ascenseur	15 ans
Plomberie (réfection sanitaire, réseau enterré)	15 ans
Terrasse et toiture	15 ans
Maçonnerie	15 ans
Voirie	15 ans
Infrastructure télécommunication et réseau	15 ans
Rénovation/amélioration (peinture, revêtement de sol, cloison/ sécurité (incendie, con	trôle d'accès) 15 ans

Nature des immobilisations	Durée
Infrastructure SI lourde (armoire informatique, PDU)	10 ans
Révision générale de turbine, révision ou changement du train d'atterrissage, système anti collision, mise à niveau de l'avionique, peinture	10 ans
Mobilier (Valeur unitaire >= 500 €)	10 ans
Ravalement extérieur	10 ans
Climatisation	10 ans
Electricité (basse tension et courant faible)	10 ans
Plomberie	10 ans
Métallerie/ menuiserie (fenêtre, huisserie, portail, garde-corps)	10ans
Développement SI	7 ans
Camera pour prise de vue aéroportée	6 ans
LIDAR aérien	6 ans
Infrastructure SI Légère (serveur stockage)	5 ans
Licence de logiciels métiers et bureautiques et maintenance évolutive	5 ans
Equipement informatique personnel (ordinateur personnel, comprenant les logiciels basiques livrés avec périphériques)	5 ans
Révision d'hélice, révision suite à inspection intermédiaire des turbines (HSI)	5 ans
Véhicule	5 ans
Matériel de manutention (transpalette, chariot élévateurs)	5 ans
Store	5 ans
Base de données "BD ORTHO"	4 ans

Article 2 : ces dispositions sont applicables à compter de la publication de la présente délibération

Article 3 : la décision 2015-626 relative aux durées d'amortissement est abrogée

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE